Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8270307
Centre d'intérêt: 00

L'Education des adultes au Québec / [Françoise Morin, Jean-Marc Marineau, Pierre Harvey et Huguette Vaillancourt ; pour le Service des études et projets, Direction générale de l'éducation permanente]. -- [Québec] : La Direction, 1972.
iii, 129 f. ; 28 cm.

Code: CR09-04. Notes (part. bibliographiques) au bas des f.

Cote Dewey: 374.9'714/E24 Cote LC: LC/5254.2/.03

Descripteur(s): *Education permanente *Commission scolaire *Secondaire (Niveau) *Collégial (Niveau) *Education des adultes

Identificateur(s) de nom: *TEVEC (Projet) *Multi-Média (Projet)

Réalisé en prévision de la conférence internationale de l'Unesco sur l'éducation permanente, le document fait le point sur la situation québécoise dans le domaine de l'éducation des adultes. Il couvre les activités et initiatives de la direction générale de l'Education permanente et des services d'éducation des adultes des commissions scolaires régionales et locales. Après avoir décrit l'implantation de l'éducation des adultes au Québec, le document présente les principales innovations, soit l'expérience Tévec et le programme Multi-Média; il dresse ensuite un tableau de la Direction générale de l'éducation permanente en 1972 et énonce des perspectives d'avenir, avant de dresser un bref portrait de l'éducation des adultes aux niveaux collégial et universitaire.

Il semble que l'on assiste partout à une mobilisation des forces vives du système d'éducation au profit des adultes. Au Québec, la Direction générale de l'éducation permanente a ainsi entrepris depuis la fin des années 1960 de grandes opérations en éducation des adultes: Départ, TEVEC, SESAME, Multi-média. De plus, cet effort ne se limite plus aux niveaux de base mais tend à gagner l'enseignement collégial et universitaire. Des progrès restent à réaliser, en particulier quant à l'approche pédagogique: l'éducation des adultes a été conçue comme - et demeure encore trop souvent - un simple prolongement et une extension de l'enseignement régulier basé sur la seule transmission du savoir.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: jr

(UNESCO)

E D U Q 8270307

CE 09-04

L'EDUCATION DES ADULTES

AU

QUEBEC

Québec,
Juillet 1972.

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION. 1

I - L'IMPLANTATION DE L'EDUCATION DES ADULTES

1) Les premiers services 2

2) La direction générale de l'Education permanente. 5

3) Opération Départ. 9

II - PRINCIPALES INNOVATIONS

1) Tévec 15

2) Multi-Média 23

III- LA DGLP EN 1972

1) Ses rapports avec le système d'enseignement régulier. 28

2) Personnel spécialisé en éducation des adultes 30

3) Formation du personnel: Sésame . . . 42

4) Programme offert dans les commissions scolaires régionales et locales . . . 51

5) Clientèle atteinte en 1970-71 et coût de la formation 54

IV - PERSPECTIVES D'AVENIR

1) Opération Education permanente. . . . 60

2) Deux lignes de force: Centre communautaire et Multi-Média 62

V - L'EDUCATION DES ADULTES AU NIVEAU COLLEGIAL

1) Education permanente, éducation des adultes 66

2) L'enseignement aux adultes. 69

3) Le financement. 76

VI - L'EDUCATION DES ADULTES AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

1) Rappel historique 78

2) Définition et structure de l'éducation des adultes. 86

3) Evolution de l'éducation des adultes 94

CONCLUSION. 106

Annexe 109

Liste des annexes. 124

Liste des tableaux 127

PRESENTATION

Né dans le cadre de la prochaine conférence internationale de l'Unesco sur l'éducation permanente, le présent rapport tente de faire le point sur la situation québécoise dans ce domaine. L'éducation étant de juridiction provinciale dans le contexte fédératif canadien, ce rapport du gouvernement du Québec décrit une situation qui lui est spécifique sans présumer de ce qui se passe ailleurs au Canada.

Au sein même du ministère de l'Education du Québec (MEQ), de qui relève officiellement l'organisation de l'éducation des adultes, les directions générales d'enseignement ont des contacts plus ou moins étroits avec ce secteur particulier.

Trois directions générales se partagent les divers niveaux d'enseignement depuis l'école maternelle et élémentaire jusqu'à l'université: direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire (Digees), direction générale de l'Enseignement collégial (Digec), direction générale de l'Enseignement supérieur (Diges).

En regard de l'éducation des adultes, toutefois une direction générale de l'Education permanente fut créée

en 1966 pour en coordonner les diverses activités de formation. A cause de l'importance de la clientèle de niveau élémentaire et secondaire, cette direction s'est préoccupée plus spécifiquement de ce secteur tant au plan de l'organisation pédagogique et administrative que du financement. Aux directions générales de niveau collégial et universitaire revint par contre la responsabilité de l'éducation des adultes dans leur secteur respectif.

Cela explique que ce rapport sur l'éducation des adultes couvre tout particulièrement une partie de cette réalité vaste et complexe, à savoir les activités et initiatives de la direction générale de l'Education permanente et des services d'éducation des adultes des commissions scolaires régionales et locales.

Pour compléter ce tour d'horizon, un bref portrait du niveau collégial et universitaire sera présenté. Les données de ces deux champs étant peu abondantes, leur image consistera en une présentation générale de leur situation en éducation des adultes.

Pour faire le tour de ce réseau formel et institutionalisé nous avons regroupé les données sous les rubriques suivantes:

I- L'implantation de l'éducation des adultes

II- Principales innovations

III- La DGEP en 1972

IV- Perspectives d'avenir

V- L'éducation des adultes au niveau collégial

VI- L'éducation des adultes au niveau universitaire

VII- Conclusion.

I- L'IMPLANTATION DE L'EDUCATION DES ADULTES

1) Les premiers services,

2) La direction générale de l'Education permanente,

3) Opération Départ.

1) Les premiers services

La création de la direction générale de l'Education permanente au ministère en mars 1966 représentait l'aboutissement d'un assez long processus de réflexion sur les structures administratives nécessaires à ce secteur.

On peut retracer jusqu'en 1888, l'entrée du gouvernement provincial dans le champ de l'éducation des adultes, alors qu'on mettait sur pied un service chargé d'administrer des cours de français et d'anglais donnés le soir aux adultes. Depuis lors, le secrétariat de la province, le ministère de l'Agriculture, le département de l'Instruction publique et un peu plus tard, le Service de l'aide à la jeunesse, pour ne nommer que les principaux, ont tour à tour et en même temps développé des services pour des besoins qui se faisaient sentir: cours de solfège, cours pour les agriculteurs, arts domestiques, mine-école, rationalisation du travail, cours techniques, cours par correspondance, etc...

Un premier regroupement de ces services isolés était fait au début des années 1960 sous l'égide du ministère de la Jeunesse. En 1961, on créait un

service nouveau chargé de l'application des accords fédéraux-provinciaux sur la formation professionnelle et en 1962 on constituait un bureau de l'éducation populaire duquel relevaient les cours du soir, les cours de solfège, les arts domestiques, certaines écoles d'enseignement ménager et l'administration des subventions aux sessions d'enseignement organisées pour le perfectionnement de diverses clientèles.

Devant les développements que prenaient l'éducation des adultes et aussi le monde des loisirs, le ministère de la Jeunesse formait en février 1962 deux comités pour enquêter sur la situation. Le comité Ryan, chargé d'examiner la situation de l'éducation des adultes et de formuler les recommandations appropriées, remettait son rapport en février 1964, bientôt suivi de celui du comité Belisle dont le mandat couvrait le champ des loisirs et de l'éducation physique.

La Commission Parent rendait publique, en novembre 1964, la deuxième partie de son rapport consacrée aux structures pédagogiques du système scolaire. Elle intégrait l'éducation permanente à ses préoccupations, et dans l'ensemble reprenait la plupart des recommandations du rapport Ryan.

Peu après, le ministère de l'Education formait, sous la présidence de monsieur Gérard Barbin, un comité de travail chargé de faire un inventaire des activités du ministère en éducation des adultes, de soumettre des propositions concernant le budget des différents services et de voir à l'organisation future du Service de l'éducation des adultes au ministère. Formé en fin d'année 1964, ce comité remettait son rapport en mars 1966 et cessait d'exister avec la naissance de la direction générale de l'Education permanente dont il avait recommandé la création(1).

---

(1) Ce texte est tiré de: L. Pelletier, Introduction à "L'Opération Départ (Province)", Synthèse des rapports régionaux, Digep, février 1970, Tome I, pp. 1-29.

2) La direction générale de l'Education permanente

2.1) Problèmes de structure

A sa naissance, la direction générale de l'Education permanente était formée par un regroupement de services déjà existants: le Service de formation professionnelle, responsable de l'administration de l'entente fédérale-provinciale sur l'enseignement technique, jusque-là rattaché à l'enseignement spécialisé, le Bureau de l'éducation populaire s'occupant des cours du soir et des arts domestiques, le Service des cours par correspondance de l'enseignement technique, le Bureau des loisirs et des sports, la Division de la rationalisation du travail régissant des programmes de cours destinés aux cadres de l'entreprise.

Unifier ces unités de travail jusqu'alors dispersées, en les renforçant par un personnel plus nombreux, et en les appuyant par d'autres services auxiliaires nécessaires à leur action, constituait une première tâche à laquelle la direction générale a dû se consacrer en priorité. A l'été 1966, la direction générale avait réussi à recruter un personnel professionnel plus nombreux et deux services nouveaux avaient com-

mencé à se dessiner, celui de l'administration financière et celui de la recherche.

2.2) Problèmes généraux

Parallèlement à ces problèmes de structuration, la direction générale recevait en partage un champ de travail aux frontières encore mal définies mais dont les assises, chose certaine, reposaient autant sur des organismes en dehors de l'éducation que sur des organismes d'éducation. En plus d'avoir à entrer en relation avec les organismes d'éducation publics ou privés de divers niveaux, la direction devait établir des relations avec un grand nombre d'organismes gouvernementaux impliqués d'une façon ou d'une autre dans ce secteur, comme les ministères provinciaux du Travail, de l'Agriculture, du Bien-être social, de l'Industrie et du Commerce et le ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et aussi avec divers corps intermédiaires comme les industries, les syndicats, les associations culturelles et sociales qui ont des préoccupations touchant le champ de l'éducation des adultes.

Dans une troisième perspective, la direction générale recevait plus immédiatement la responsabilité

d'organiser l'enseignement aux adultes de niveau élémentaire et secondaire, et dans cette voie, d'étendre la régionalisation scolaire commencée pour l'enseignement régulier jusqu'au secteur des adultes. Cette tâche était à peine commencée dans le Québec, et devait être activée suivant les recommandations de la Commission Parent et du comité Barbin. Elle devenait d'autant plus pressante que des sommes importantes étaient à la disposition des provinces pour l'enseignement professionnel aux adultes en vertu des ententes fédérales-provinciales sur la formation technique.

Enfin, quatrièmement, la direction générale était soucieuse d'améliorer les conditions d'enseignement aux adultes. Encore embryonnaires et mal dégagées les unes des autres, diverses préoccupations prenaient la vedette, notamment sur la nécessité de la sensibilisation de la province aux problèmes réels posés par toute entreprise d'éducation pour les adultes, sur la nécessité, vu la pénurie de personnel qualifié, de rationaliser les actions à entreprendre et de coordonner les efforts isolés de chaque groupement, d'attaquer le problème des méthodes d'enseignement aux adultes pour arriver à quelque chose de plus satisfaisant en ce domaine, tant du côté de la formation des professeurs

pour adultes, des manuels en usage aux des conditions d'apprentissage propres aux adultes. Enfin, devant l'énorme tâche de rattrapage nécessaire et le développement de la technologie des communications, on se demandait si l'utilisation des moyens de communication de masse ne pourrait pas s'avérer rentable pour accélérer les actions pédagogiques à entreprendre.

A ces considérations s'ajoutait celle d'identifier les besoins et les clientèles prioritaires au moment où l'idée d'éducation des adultes commençait à se répandre et pouvait apparaître comme une panacée universelle.(1)

---

(1) Ce texte est tiré de: L. Pelletier, Introduction à "l'Opération Départ (Province)", Synthèse des rapports régionaux, Digep, février 1970, Tome I, pp. 1-29.

3) Opération Départ

L'Opération Départ, lancée officiellement en janvier 1967, était une enquête, à l'échelle de la province, sur les besoins et les ressources en éducation des adultes. Les commissions scolaires régionales furent chargées de mener cette enquête et la direction générale de l'Education permanente se mit au service des régionales pour définir le cadre de l'enquête et préparer les instruments de travail nécessaires.

L'idée de faire une enquête sur les besoins et les ressources en éducation des adultes au Québec était, depuis un certain temps déjà, diffusée dans les milieux de l'éducation des adultes. La Commission Parent, dans son deuxième tome, avait recommandé au ministère de l'Education "d'entreprendre un inventaire complet des organismes existant dans la province pour l'enseignement aux adultes". De son côté, le comité Barbin avait, pour ses travaux, fait une petite enquête sur la situation de l'éducation des adultes dans les régionales scolaires à l'été 1965, enquête qui avait révélé de grandes disparités dans l'organisation et dans le degré de prise de conscience des problèmes des adultes à travers le Québec. Plusieurs régionales,

dans leur réponse à l'enquête, avaient souligné le besoin de recevoir de l'information et de la documentation sur l'éducation des adultes (Duvernay, Lignery, Baie des Chaleurs) et la nécessité de sensibiliser leur milieu respectif à l'éducation des adultes. Plusieurs, suivant en cela les recommandations contenues dans le rapport des COREPS, souhaitaient la formation d'un comité régional représentatif pour conseiller la régionale en cette matière (Yamaska) et l'aider à planifier son action dans la détermination des besoins (Henri-Bourassa, Des Laurentides, La Mauricie, Tardivel, Estrie, Des Iles, Grand-Portage).

Plusieurs de ces comités, notamment sur la formation professionnelle, avaient d'ailleurs déjà vu le jour pour conseiller les responsables de l'éducation des adultes dans l'ouverture des cours et la détermination des besoins.

Par ailleurs, la direction générale de l'Education permanente, dès sa naissance en 1966, recevait la tâche de mettre en application les recommandations de la Commission Parent, reprises par le comité Barbin, à l'effet de confier aux commissions scolaires régionales la responsabilité de l'éducation des adultes au niveau élémentaire et secondaire.

Cette tâche de poursuivre l'Opération 55 sur le plan de l'éducation des adultes soulevait divers problèmes, non seulement d'ordre administratif et financier, mais aussi de l'ordre de la connaissance des clientèles adultes et de leurs besoins. La régionalisation de l'éducation des adultes impliquait aussi un inventaire précis et tenu à jour des ressources existantes et un examen des moyens à prendre pour mettre en relation ces ressources et ces besoins. C'est de cet ensemble de faits et de réflexions qu'est sortie l'idée d'une enquête à l'échelle du Québec, destinée à assurer le succès de la régionalisation envisagée.

Les objectifs de l'Opération Départ se divisaient en deux catégories:

a) Objectifs régionaux d'action:

- Diffusion d'information: de renseigner localement les personnes impliquées dans l'éducation des adultes.
- Prise de conscience: par rapport aux problèmes multiples posés par les divers aspects de l'éducation des adultes.
- Coordination: entre les différentes personnes impliquées dans l'éducation des adultes.

- Cadre de travail: fournir un cadre de travail et de préoccupations permettant de connaître et d'utiliser des travaux déjà faits, comme d'ailleurs d'en inventer et d'en imaginer d'autres.
- Mise en branle d'un processus dynamique: amorcer un processus continu de réflexion sur les besoins en éducation des adultes.

Objectifs régionaux de recherche:

- Inventaire des cours donnés aux adultes.
- Evaluation des besoins éducatifs de la population adulte.
- Examen des ressources disponibles.
- Proposer un plan d'action pour les prochaines années, en confrontant les besoins et les ressources.

b) Objectifs provinciaux:

- Constitution d'une documentation centrale: données démographiques, socio-économiques, pédagogiques.
- Normalisation de la terminologie.
- Détermination d'un programme provincial des cours à offrir aux adultes pour la prochai-

ne année.

- Cueillette d'éléments pour l'élaboration d'une politique québécoise d'éducation permanente.

Il y aurait bien sûr, encore beaucoup d'autres points à souligner concernant la réalisation de cette opération. Mais comme ce n'est pas l'objectif visé par ce travail, nous vous référons aux rapports de l'Opération Départ Province[1] et de l'Opération Départ Montréal[2].

---

(1) "L'Opération Départ (Province)", Synthèse des rapports régionaux, direction générale de l'Education permanente, février 1970, Tomes I et II.

(2) "L'opération Départ (Montréal)", Rapport final, direction générale de l'Education permanente, février 1970, Livres I, II, III, IV, V.

II- PRINCIPALES INNOVATIONS

1) Tévec,

2) Multi-Média.

1) Tévec

Faire état des innovations introduites au Québec ces dernières années, en matière de méthodologie et d'emploi des moyens modernes de communication, nous amène à citer l'expérience Tévec (Télévision éducative). En regard de l'éducation des adultes, cette expérience pilote de 1967-68 constitue l'innovation la plus marquante au point de vue de l'emploi d'un système multimédia de télécommunication. Nous aborderons successivement les moyens utilisés et la méthode d'utilisation de ces moyens. Nos commentaires auront un caractère nécessairement synthétique et ne prétendent pas rendre justice à toutes les subtilités de procédures qu'une telle expérience pilote a pu entraîner. Le lecteur intéressé pourra retrouver l'essentiel des pages qui vont suivre dans l'annexe technique no 6 du rapport final sur Tévec.

Avant de procéder à une brève "description commentée" de quelques éléments de l'expérience Tévec, nous allons préciser les objectifs poursuivis qui sont autant de raisons de l'adoption de ces nouveaux moyens d'information dans le domaine de l'éducation des adultes.

L'objectif formel du programme expérimental de Tévec était de scolariser jusqu'au niveau de la neuvième année, la fraction intéressée de la population adulte, dans la région du Saguenay - Lac St-Jean, au moyen d'un système de télécommunication multi-média transmettant des contenus scolaires réguliers (français, anglais, mathématiques) et des éléments de culture socio-économique centrés sur la région.

Cet objectif formel de scolarisation se différenciait toutefois, au niveau de ses composantes, en des sous-objectifs plus variés dont la visée stratégique la plus lointaine était de stimuler la population adulte à participer aux conditions du changement et du développement social. L'intention était donc de sensibiliser l'adulte à une culture plus immédiatement articulée sur les réalités du monde contemporain. Dans cette perspective, l'action "scolaire" de Tévec visait à favoriser la transformation des attitudes, l'ouverture d'esprit, la "modernité psychologique", tout autant que l'acquisition systématique de connaissances dites "de base".

On peut diviser les éléments du système multi-média de Tévec en deux catégories:

1.1) Les moyens de télécommunication

a) Les cours télévisés quotidiens (diffusés par deux antennes dans la région),

b) Les émissions (T.V.) "Téléclub" (émission hebdomadaire),

c) Les documents d'accompagnement (diffusés par la poste):

- cours imprimés (matières),
- exercices pédagogiques,
- questionnaires de recherche,
- cartes IBM ("Sense-a-Mark") à l'usage de la clientèle inscrite, servant à répondre aux questionnaires pédagogiques et de recherche.

1.2) Les cadres formels d'accueil, d'"amplification" et de support de la communication dans le milieu

a) La structure régionale de participation: les comités locaux, les comités de secteurs (les quatre régions scolaires) et le comité consultatif régional:

- les téléclubs (discussions de groupe animées à partir de l'émission "Téléclub" et organisées par les comités locaux),
- les centres de révision (classes ouvertes une fois par semaine pour discuter et résoudre avec des enseignants les difficultés rencontrées durant la semaine; ils étaient suscités par les comités locaux et administrés par la commission scolaire régionale).

b) Les centres autonomes (organisation spontanée d'un cadre d'entraide remplaçant, à la dernière étape, les "centres de révision"; une équipe de dix animateurs pédagogiques était chargée de visiter périodiquement chaque centre formé sur la base de liens de parenté, d'amitié ou de voisinage,

c) Les visiteurs à domicile (personnes - ressources employées pour supporter la participation et la motivation des personnes de 0 à 5 années de scolarité durant la deuxième étape seulement).

Le caractère novateur de l'expérience pilote n'est pas uniquement dans les moyens utilisés mais aussi dans le système mis en oeuvre par Tévec: informations transmises à distance et captées directement dans un cadre social organisé pour les relayer, les amplifier et les assimiler de diverses manières[1]; canaux de "feed-back" différés permettant à l'organisation centrale d'ajuster périodiquement certains aspects de son fonctionnement. Bref, un système de télécommunication visant un public régional. Ce système est organisé au niveau de la réception de manière qu'il fonctionne dans les deux sens par opposition au système de télécommunication ordinaire qui fonctionne à sens unique. De plus, il faut souligner l'importance du rôle joué par l'animation sociale comme élément dynamique du "cadre social organisé" pour relayer les informations. Cette dernière étant surtout perçue comme un facteur de maintien de la participation pédagogique de l'adulte inscrit à Tévec. L'animation sociale devait donc créer les conditions permettant à l'adulte d'"apprivoiser" la nouvelle situation d'apprentissage. La nouveauté du procédé réside, ici surtout, dans l'action symbiotique de l'"animation sociale" et de la "Télévision éducative".

---

(1) En plus des cadres "formels" de la communication, mis en place par Tévec, il faut aussi tenir compte des cadres "informels" (parenté, voisinage, camarades de travail) surgissant spontanément du micro-milieu.

Ces quelques éléments de l'expérience Tévec furent utilisés selon une méthode qui permettait d'établir des liens d'interaction et de participation. On peut distinguer trois phases ou cheminement critique: la phase de mobilisation du public, la phase de mise à l'essai critique du système par ce public, et la phase d'interaction cumulative entre la communication et la participation dans le système multi-média.

1.3) Cheminement critique

a) La phase de mobilisation du public: la participation de contact:

Il s'agit ici de la campagne d'inscription amorcée selon le processus suivant: une organisation centrale (Tévec) monte simultanément deux opérations de communication publicitaire visant une clientèle potentielle d'adultes à l'échelle d'une région:

- une télédiffusion multi-média (radio, télévision, journaux, affiches),
- l'organisation et l'animation d'un réseau régional de comités locaux assurant

la promotion directe du projet dans le milieu.

L'acte de s'inscrire constituait le premier comportement formel de mobilisation du public. Le système éducatif multi-média a donc existé en tant que système à partir du moment où le public mobilisé a décidé de signer, pour ainsi dire, son acte de participation.

b) La phase de mise à l'essai critique du système par le public: la participation exploratoire:

A partir du moment où les opérations du programme de formation ont vraiment démarré, la clientèle inscrite est entrée dans une nouvelle phase de participation caractérisée par une mise à l'essai des cours télévisés et des services offerts par les divers "média" et organes du système de communication: télévision, documents pédagogiques, questionnaires pédagogiques et questionnaires de recherche, comités locaux, centres de révision et téléclubs.

c) La phase de l'interaction cumulative entre la communication organisée et la participation du public actif: la participation soutenue:

Cette phase est complexe à décrire d'autant plus qu'à partir d'un certain point, la "participation" de la clientèle active prenait elle-même la forme d'une communication, à la fois dans les canaux de rétroaction ("feed-back") acheminant les cartes-réponses des questionnaires de recherche et des exercices pédagogiques vers l'organisation centrale, sans compter le courrier spontané qui parvenait aux responsables de Télec. Nous n'entrerons pas dans la description de cet ensemble enchevêtré d'interactions dynamiques, car il n'est de notre propos que de décrire la méthode qui a présidé à l'emploi de ces moyens de communication.

2) Multi-Média[1]

Suite à l'expérience Tévec, le ministère de l'Education a mis sur pied un programme de formation "Multi-Média" généralisé au niveau de toute la province. Pendant la première année toutefois, le programme ne touchera que trois régions sur dix: Montréal, Saguenay-Lac St-Jean et Abitibi (Nord-Ouest).

Multi-Média veut centrer son action sur les besoins des individus et des groupes. Ainsi, en principe, il appartiendra à ceux-ci de définir les contenus de formation répondant à leurs besoins et de choisir les moyens d'acquérir cette formation (projets éducatifs).

Pour faciliter, favoriser l'élaboration des projets éducatifs et leur réalisation, Multi-Média entend jouer les rôles suivants:

a) Rôle de mise en communication:

- Des individus et des groupes qui ont des projets éducatifs et des ressources

---

(1) Multi-Média, du Projet au Programme, Bulletin officiel, ministère de l'Education, numéro 10, novembre 1971.

éducatives (formelles et informelles) pertinentes à la réalisation de leurs projets,

- Des individus et des groupes entre eux. Ces individus et ces groupes peuvent se révéler des ressources les uns pour les autres,
- Des ressources éducatives (formelles et informelles) entre elles.

b) <u>Rôle de soutien dans la réalisation de projets éducatifs</u>:

- Accueil et consultation,
- Animation de groupes de travail ou de comités,
- Diffusion d'informations nécessaires à plusieurs projets éducatifs,
- Information sur les ressources éducatives (formelles et informelles) du milieu.

c) <u>Rôle (supplétif) de production de ressources éducatives</u>, dans le cas où la réalisation de certains projets éducatifs jugés prioritaires pour la collectivité néces-

siterait la mise en place de ressources éducatives et dans l'hypothèse ou Multi-Média serait le seul à en avoir les moyens.

d) Rôle d'agent d'influence, auprès des ressources éducatives formelles, c'est-à-dire le système d'éducation des adultes.

La mise en place de Multi-Média, au niveau central, s'est amorcée par la création d'une commission administrative formée de représentants des ministères impliqués, des services d'éducation des adultes et de la population.

Il y a, de plus, au niveau central le coordonnateur général du programme et une équipe chargée de concevoir et de soumettre, pour approbation (par la commission administrative), les mécanismes d'implantation dans les trois régions visées.

Et au niveau régional, pour que le programme Multi-Média, d'une part, fonctionne concrètement en conformité avec ses finalités et ses options et, d'autre part, pour qu'il puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, il est nécessaire que les organismes soient constitués de telle façon que:

- Les individus eux-mêmes soient en mesure de prendre, en connaissance de cause, toutes les décisions relatives à leur activité éducative,
- La collectivité régionale soit en mesure d'influencer effectivement les orientations et le développement de Multi-Média,
- Les ressources dont dispose Multi-Média dans la région soient efficacement gérées et judicieusement affectées, compte tenu de celles dont disposent les autres entreprises d'éducation et cela, dans une perspective d'adaptation croissante des services aux besoins de formation des adultes.

III- LA DGEP EN 1972

1) Ses rapports avec le système d'enseignement régulier,

2) Personnel spécialisé en éducation des adultes,

3) Formation du personnel: Sésame,

4) Programme offert dans les commissions scolaires régionales,

5) Clientèle atteinte en 1970-71 et coût de la formation.

1) Ses rapports avec le système d'enseignement régulier (1)

L'enseignement aux adultes est dispensé, en ce qui concerne le ministère de l'Education, par les commissions scolaires régionales et locales, les Cegep et les universités.

La DGEP a la responsabilité de l'enseignement de niveau élémentaire-secondaire, c'est-à-dire l'enseignement offert par les commissions scolaires régionales et locales. Cette responsabilité est de deux ordres: pédagogique et financière.

La DGEP finance aussi certains cours donnés par les Cegep. Cependant, la responsabilité pédagogique en revient à la DIGEC.

Quant aux universités, la DGEP n'entretient avec elles aucune relation formelle en ce qui concerne l'enseignement aux adultes.

En un mot, cela revient à dire que la DGEP n'est responsable ou n'a autorité que sur l'enseignement dispensé par les commissions scolaires.

---

(1) Voir annexes 1, 2, 3 et 4.

Graphiquement, cette réalité pourrait se représenter ainsi:

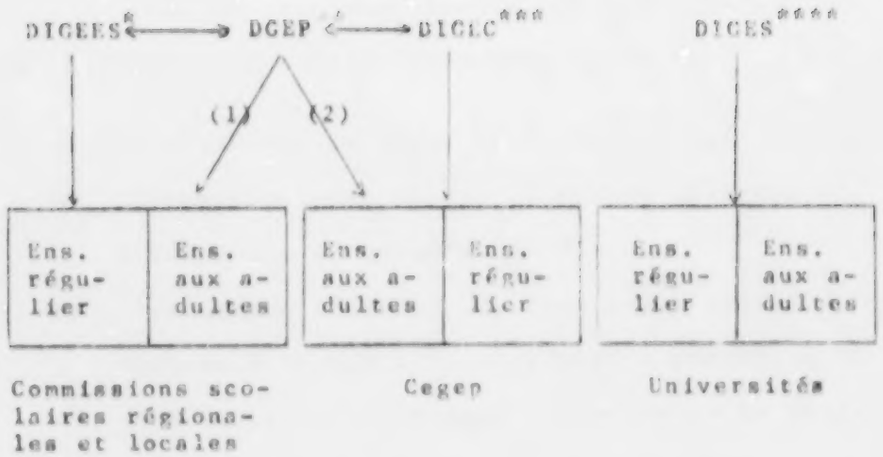

(1) Responsabilité:
- . programmes,
- . organisation,
- . formation du personnel,
- . financement (Bill C-278).

(2) Responsabilité:
- . financement (Bill C-278),
- . formation du personnel (Sésame: opération formation professionnelle).

* Direction générale de l'Enseignement élémentaire et secondaire.
** Direction générale de l'Education permanente.
*** Direction générale de l'Enseignement collégial.
**** Direction générale de l'Enseignement supérieur.

2) Personnel spécialisé en éducation des adultes

Les effectifs actuels du personnel spécialisé dans l'éducation des adultes. Catégories où il y a pénurie.

Pour la compréhension du lecteur, nous traiterons successivement les trois points suivants:

a) Le bénévolat, travail de formation par la base,

b) L'organisme central, la direction générale de l'Education permanente (DGEP),

c) L'organisme régional, la commission scolaire régionale (C.S.R.). Cette partie constitue le gros du travail présenté par suite de la situation même et de l'abondance des données.

L'inventaire rapide des effectifs nous oblige à préciser immédiatement le sens que nous donnerons à "pénurie". Il s'agit moins d'une pénurie en termes quantitatifs qu'en termes de spécialisation, comme nous le verrons plus loin.

Le domaine de l'éducation des adultes est un champ d'activité vaste et complexe. Il peut aussi bien englober un effort individuel d'animation sociale qu'u-

ne action officielle et institutionalisée comme le sont les cours de formation scolaire.

Il en est de même pour le personnel responsable à ces divers titres. Il existe par exemple tout un secteur de bénévolat qui fait de l'éducation populaire et de l'animation au sein de groupes restreints, dans des milieux spécifiques (associations, groupes de pression, comités de quartier). Ces associations, regroupées à l'occasion, offrent des stages de formation, de perfectionnement à leurs membres selon les besoins et demandent l'aide d'organismes spécialisés (notamment les centres universitaires, les centres de dynamique de groupes).

Mais il est pratiquement impossible à l'heure actuelle d'inventorier de telles actions, de même que leurs responsables. Nous pouvons tout au plus souligner leur existence, les présenter comme des actions "isolées", liées à des besoins précis et en pleine évolution.

A l'autre extrémité de l'échelle, pour ainsi dire, se situe la direction générale de l'Education permanente (DGEP) "siège social" qui coordonne à l'échelle provinciale les activités de l'éducation des a-

dultes. Là se retrouve un groupe de professionnels chargés de la préparation des programmes, de l'organisation et de l'administration des cours. Ce personnel, que sa formation antérieure et son expérience du milieu orientaient à l'origine plutôt vers la formation des jeunes (milieu scolaire et extra-scolaire), a été amené, par les circonstances et le développement rapide de l'éducation permanente, à travailler progressivement dans ce domaine.

Le groupe des chercheurs à la DCEP (sociologues, pédagogues, psychologues) se retrouve dans la même situation. Population mobile, ce groupe a été constitué, au début tout au moins, pour remplir des mandats de recherche très précis (Tévec, Opération Départ, Multi-Média). Nous pouvons intégrer également l'équipe Sésame sur laquelle nous reviendrons plus longuement. Enfin, au sein d'organismes non gouvernementaux, il n'existe que deux équipes dûment constituées parmi les universités francophones. La première est directement rattachée au Service d'éducation permanente de l'Université de Montréal et consacre la plupart de ses études à l'analyse de l'enseignement donné par le service lui-même. Toujours à l'Université de Montréal, la seconde travaille au sein de la Faculté des sciences de

l'Education (option éducation des adultes). Dans les autres universités francophones, ce sont des initiatives individuelles de professeurs intéressés par la question.

Nous nous attacherons en terminant au secteur officiellement mandaté pour organiser dans chaque région l'éducation des adultes, à savoir la commission scolaire.

L'organigramme d'un service d'éducation permanente (S.E.P.) nous renseigne sur le personnel existant à l'heure actuelle dans la commission scolaire. Trois catégories importantes:

a) A la base, le formateur d'adultes ou professeur,
b) L'animateur et conseiller,
c) L'administrateur et gestionnaire.

Gardons en mémoire qu'il s'agit surtout d'une pénurie de spécialistes, car bon nombre de gens et à tous les niveaux travaillent dans le domaine. Mais soulignons immédiatement que cette pénurie s'explique en grande partie par la jeunesse même des organismes chargés de s'occuper d'éducation des adultes. La DGEP

n'existe que depuis 1966. C'est depuis ce temps également que les commissions scolaires organisent systématiquement cet enseignement.

Nous avons des renseignements sur le personnel administratif en regard de l'organigramme présenté. (Cf. page 39).

Personnel administratif dans les C.S. en 1970-71 (1).

	Directeur	Dir. adj.	Ens. gén.	Edu. pop.	Ens. prof.	Chef zones	Aff. étu.	Ag. adm.
Personnel	59	45	43	26	35	60	57	34
C.S.R.*	59	43	41	23	32	27	15	27
%	100	77	69	42	54	46	25	46

* Les données en chiffres absolus indiquent le nombre de commissions scolaires (C.S.). Le total considéré concerne les 55 commissions scolaires régionales (C.S.R.), 2 commissions scolaires locales, C.E.C.M. (Montréal), C.E.C.Q. (Québec).

---

(1) Ce sont les dernières statistiques en date de février 1971. Depuis ce temps, la situation est restée sensiblement la même. Les seules augmentations de personnel prévisibles concernent surtout le secteur des "affaires étudiantes" où plus de C.S. se sont prévalues des services d'orienteurs professionnels.

Quantitativement, c'est dans le domaine du "service aux étudiants" que nous trouvons la plus grande pénurie. De plus, comme nous l'avons noté dans les remarques à l'organigramme, il ne s'agit présentement que de conseillers en orientation qui ont reçu une formation les préparant beaucoup plus à travailler avec les jeunes. Les animateurs pédagogiques et les spécialistes des moyens techniques d'enseignement sont aussi dans la même situation. Il en existe dans très peu de commissions scolaires. Là où il existe, le personnel qualifié a reçu une formation qui le préparait soit à l'animation dans l'enseignement général, soit à la production et diffusion d'un matériel s'adressant d'abord à l'enseignement des jeunes. C'est là aussi une autoformation prise à même l'expérience quotidienne d'un travail en éducation des adultes. C'est la catégorie où la pénurie est la plus grande et s'exprime autant en termes quantitatifs (nombre d'effectifs) que qualitatifs (spécialisation).

<u>Une seule exception</u>: il s'agit de l'existence toute récente d'un groupe de moniteurs agricoles (aussi chefs de discussion). Mais cela relève d'un secteur particulier et non le plus considérable.

Des premières données concernant la formation antérieure du directeur et de son adjoint confirment la distinction précédente entre pénurie quantitative et pénurie de spécialistes. Sur les 81 responsables à la gestion d'un S.E.P., la plupart (65/81 ⟶ 80%) avaient reçu une formation de type classique ou général avec une spécialisation plus ou moins grande en pédagogie ou dans des disciplines conduisant traditionnellement à l'enseignement (ex.: anglais, lettres, histoire). Leur expérience professionnelle nous dit qu'ils sont des ex-professeurs qui ont enseigné quelques années aux cours aux adultes avant d'être nommés responsables de la gestion. Ils doivent donc avant même de se définir en regard des besoins de l'éducation des adultes, s'initier et se former en administration scolaire proprement dite. Si une infime minorité a reçu une formation en administration (administration financière, comptabilité pour les agents d'administration) aucun n'a reçu une formation comme gestionnaire, (gestion étant entendue en termes d'évaluation d'un milieu, de ses besoins, de détermination d'objectifs généraux et de stratégies pratiques et enfin en termes de prises de décisions).

L'analyse des données statistiques (1969-70) sur les professeurs (ou formateurs d'adultes) confirme

encore notre diagnostic. Les effectifs, temps plein et temps partiel, furent de 12,588 professeurs répartis en 5 secteurs d'enseignement. (Cf. annexe 5).

a) Les professeurs ont reçu pour la majorité une formation du niveau du collégial ou du baccalauréat, (Cf. annexe 6),

b) La moitié ont entre deux ans et quatre ans d'expérience et pour la majorité leur nombre d'années d'expérience ne dépasse pas l'année de création de la DGEP, (Cf. annexe 7),

c) La distribution selon l'occupation principale montre sans équivoque l'état de minorité des professeurs temps plein aux adultes. Elle souligne également que la plupart, la moitié, viennent du secteur régulier. (Cf. annexe 8).

Il faut de plus nuancer le terme "temps plein". Sur les 1,263 éducateurs d'adultes qui se présentent comme tels, environ 110 sont engagés pour la durée totale de l'année scolaire, les autres l'étant pour moins d'une année scolaire. Notons en passant que cette situation complique le problème de la formation de spécialistes-formateurs d'adultes. Les besoins changeant continuellement, les commissions scolaires ne peuvent,

en dépit d'une certaine planification, inciter leur personnel enseignant à se spécialiser.

Le groupe "éducateurs d'adultes" se répartit en trois catégories:

1) Educateurs d'adultes à temps plein, 110 professeurs Sésame possédant un brevet d'enseignement,
2) Educateurs d'adultes - instituteurs aux jeunes, 6,535 personnes engagées pour moins d'une année scolaire, souvent pour une période intensive mais de courte durée,
3) Les autres éducateurs d'adultes, 5,950 personnes engagées aux mêmes conditions.

Tel est à l'heure actuelle le bilan général en regard des effectifs.

NOTE

Les annexes 9, 10 et 11 présentent le regroupement et la mise en relation des variables que nous retrouvons dans les annexes 5, 6, 7 et 8.

ORGANIGRAMME D'UN SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE (SEP) *

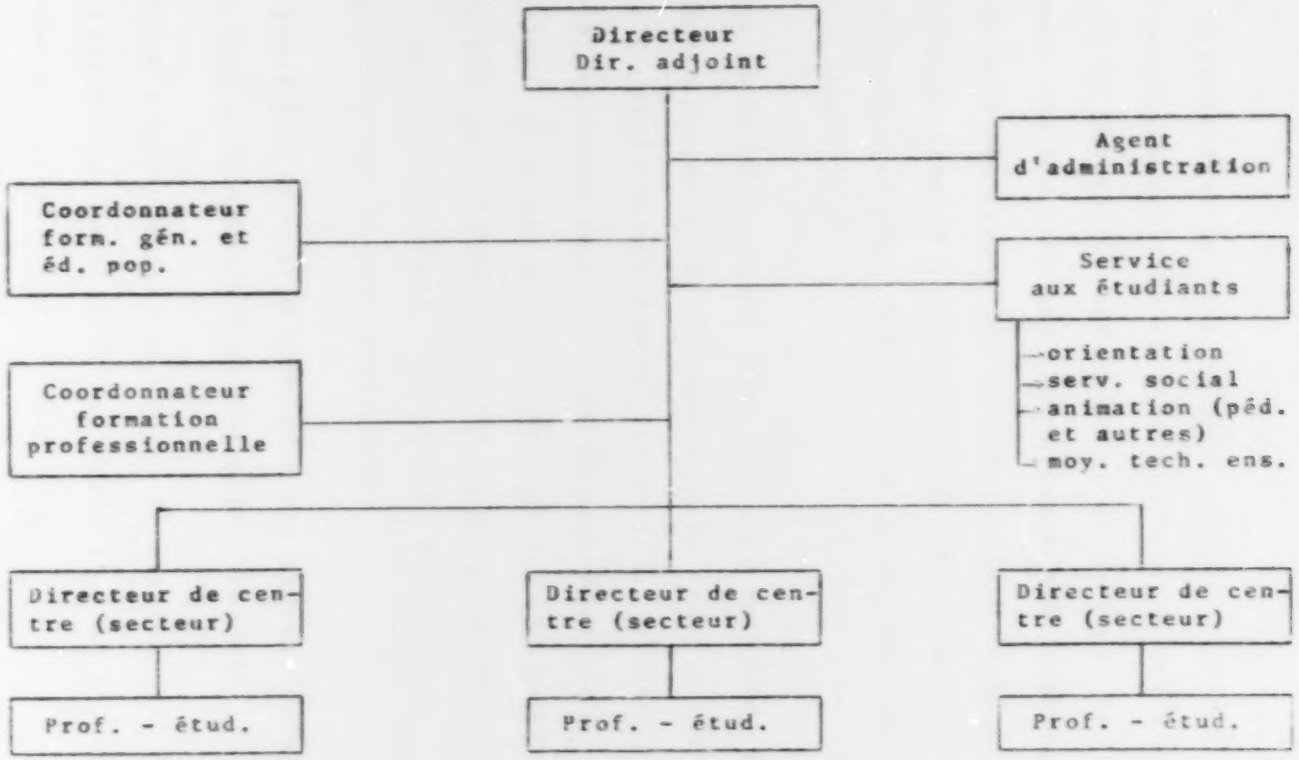

* Cf. pages suivantes: les remarques concernant l'organigramme.

REMARQUES A PROPOS DE L'ORGANIGRAMME

1) Cet organigramme se veut le plus complet possible. A l'exception des très grandes commissions scolaires (4 ou 5 environ dont Montréal et Québec), la plupart des S.E.P. n'ont pas un personnel responsable à tous les postes mentionnés ou alors ce sont des postes remplis à temps partiel. De plus certains cadres peuvent cumuler dans la pratique plusieurs fonctions.

2) Poste de coordonnateur: dans certains services, il n'existe de coordonnateur que pour le type de formation le plus répandu sur le territoire. L'autre poste est alors rempli par le directeur ou son adjoint. Dans les plus petits centres, ces postes sont remplis uniquement par le directeur et son adjoint, se partageant les types de cours selon leur formation et leur expérience.

3) Le poste à l'éducation populaire est souvent occupé par le coordonnateur de la formation générale.

4) L'agent d'administration, lorsqu'il existe, voit à l'organisation matérielle des cours et à la préparation des bilan et inventaire annuels.

5) A l'heure actuelle, le terme "service aux étudiants" ne recouvre qu'une seule réalité dans la plupart des S.E.P.. Il s'agit du conseiller en orientation professionnelle.
Deux exceptions de poids: Montréal et Québec, où il existe un ensemble de services qui comprend animateurs, conseillers, techniciens et spécialistes pour la production et la diffusion d'auxiliaires pédagogiques.

6) Les chefs de (zones) se partagent le territoire de la commission scolaire et voient à l'exécution des politiques du S.E.P.. C'est l'étendue du territoire (sauf pour les agglomérations urbaines importantes où joue d'abord le facteur de la densité démographique) qui détermine leur nombre. Dans bien des cas, c'est de plus un travail à temps partiel.

3) Formation du personnel: Sésame

Face à la pénurie d'un personnel spécialisé en éducation des adultes, la direction générale de l'Education permanente a senti le besoin d'agir dans ce domaine tout en limitant au début son action à un type particulier: le professeur ou formateur d'adultes.

C'est à sa demande expresse que l'équipe Sésame (sessions d'enseignement spécialisé aux adultes par le ministère de l'Education) fut constituée.

D'abord groupe expérimental de recherche de 1967[1], l'équipe est devenue depuis 1970-71 un "projet de formation à la disposition des institutions d'enseignement" mais tout en combinant recherche et action.

Sésame s'occupa d'abord de la formation de professeurs d'adultes. Après une première tentative (1968-69) d'un stage d'un an à temps plein et en résidence pour une vingtaine de professeurs, Sésame a, par la suite, décidé d'axer son travail de formation sous

---

(1) Définition des besoins et ressources des étudiants adultes; définition du rôle du professeur d'adultes; de là, élaboration des méthodes d'éducation et de programmes de formation des professeurs.

le régime suivant. La distinction "temps plein - temps partiel" disparaît. Il s'agit d'un apprentissage continu et suivi où alternent stages intensifs et pratiques.

Etapes de la formation:

1	2	3
Stage intensif en résidence (environ 4 semaines).	Retour et pratique dans le milieu de travail. Consultation et animation par Sésame. "Mini-stages" dans les régions.	Bilan final.

3.1) Les programmes offerts[1]

a) Cours de perfectionnement 1er cycle: formation de base pour les nouveaux professeurs jamais venus à Sésame. Travail de sensibilisation. Autoformation et évaluation.

(1) Cf. en plus le prospectus de Sésame, annexe 13.

b) Programme ETAP (équipe de travail et d'action pédagogique): pour le personnel (professeurs et administrateurs) déjà initié par Sésame au travail centré sur la définition d'une tâche et des objectifs. Ce programme est offert aux C.S.R.. D'une part, chaque équipe de professeurs est constituée d'un "professeur Sésame" et de quatre professeurs non encore initiés. Les étapes de la formation sont sensiblement les mêmes sauf qu'ici le "professeur Sésame" devient en plus, auprès des autres professeurs, un animateur responsable dans sa région, soutenu et conseillé par des membres de l'équipe Sésame. Comme, d'autre part, Sésame veut intégrer l'administration d'une C.S.R. à toute action pédagogique, le programme ETAP exige nécessairement pour sa réalisation la présence d'un ou de plusieurs membres du personnel de gestion.

c) Sessions éclairs de perfectionnement: sessions d'une semaine qui se font dans les commissions scolaires mêmes. Sésame

n'a ici qu'un rôle de consultation auprès des professeurs participants.

Ces stages visaient à la formation des professeurs pour l'enseignement général. Après une première phase exploratoire (1970-71), Sésame prépare à compter de 1971-72 un programme de perfectionnement des professeurs de l'enseignement professionnel (métiers).

L'équipe Sésame pense la formation d'un personnel spécialisé dans une <u>perspective régionale et organisationnelle</u>:

> "Dans la formation des professeurs, nous nous préoccupons du professeur comme membre de l'appareil organisationnel qu'est le service de l'éducation des adultes. Il a été maintes fois montré qu'il est inutile de prétendre instaurer un changement stable dans une organisation si l'on ne se préoccupe pas des répercussions du changement provoqué en un point du système sur le fonctionnement du reste du système. C'est pourquoi nos actions de formation intègrent les collègues des professeurs formés (coanimation, "team-teaching", sensibilisation) ainsi que leur supérieur hiérarchique (information réciproque, évaluation de l'expérience, consultation)".
>
> <u>Rapport</u>, juillet 1970, p. 6.

C'est ainsi que Sésame, à la demande même de certains directeurs de S.E.P., a préparé un programme

de formation pour les gestionnaires et administrateurs.

La commission scolaire régionale est appelée de plus en plus à devenir le cadre de formation d'un personnel spécialisé répondant aux besoins spécifiques d'une région donnée.

3.2) Projets et orientations

Nous verrons brièvement en terminant les projets immédiats et en voie de réalisation de même que les orientations générales, plus globalisantes, qui retiendront Sésame pour des années à venir.

a) Reprise en main d'un secteur dévalorisé et trop souvent ignoré: la formation professionnelle[1]. Le projet de Sésame débute en 1971-72 en collaboration avec les centres de formation professionnelle (C.F.P.), les Cegep et les C.S.R.. Il s'agit de travailler au niveau du programme mais plus encore des méthodes pédagogiques. Il s'agit de former, de sensibili-

---

(1) Sésame s'ouvre à la formation professionnelle, Sésame, DGEP, 1970-71. Opération "Promotion de l'enseignement professionnel aux adultes", Sésame, 1971.

ser ce groupe d'éducateurs d'adultes responsables de l'enseignement professionnel. Ces professeurs n'ont pas été ou ont été peu touchés par les expériences de formation de Sésame qui s'était limité aux professeurs de l'enseignement général. Des stages sont prévus pour les éducateurs et les gestionnaires.

b) Travaillant en un sens pour le court terme, l'équipe Sésame favorise d'abord la formation "sur le tas" pour combler les vides les plus urgents.

Partant de l'idée de besoins, d'autoformation, de l'importance du groupe et du rôle de coanimation des professeurs initiés, Sésame prévoit par un effet de rayonnement et un phénomène de démultiplication, l'augmentation plus rapide des effectifs. Cela dans les catégories dont le groupe s'occupe actuellement: les éducateurs d'adultes et les gestionnaires(1).

---

(1) J. Desrosiers, Communication présentée au colloque de Tadoussac, Sésame, août 1971.

Cette option s'insère de plus dans une politique générale de régionalisation-décentralisation. Cette politique, déjà amorcée pour les C.S.R., s'étendra éventuellement à tous les secteurs, scolaires ou non.

La formation d'un personnel spécialisé, après les stages obligatoires en résidence et les recyclages périodiques, se fera dans les régions mêmes, à partir des besoins et ressources du milieu. Dans cette perspective, l'équipe Sésame voit la création possible d'une "banque d'informations" centralisée alors que les responsables (Sésame ou autres groupes) achemineraient la documentation et feraient surtout de la formation. Constitution d'équipes mobiles, équipes de conseil et de soutien.

c) La redéfinition du rôle d'éducateur ou formateur d'adultes[1] influencera inévi-

---

(1) Rapport du comité de définition du rôle du formateur d'adultes (DIGEP) préparé par Pierre Colombier, 1ère version, mai 1971.

tablement les projets de spécialisation d'un personnel dans ce domaine.

Comme le professeur de l'enseignement des jeunes (et c'est souvent le même individu) il remplira des tâches variées. Son rôle se définira de plus en plus en termes de complémentarité: enseignement, conseil, animation, tutorat, enfin personne de ressources. Ainsi, les catégories actuelles seraient appelées à changer, voire même pour certaines à disparaître. Il y aurait complémentarité, polyvalence d'une équipe de spécialistes.

Déjà en application dans les stages Sésame et à l'Université de Montréal, les prochaines années verront la diffusion encore plus grande de ces idées et leur mise en pratique dans une pédagogie et une formation des éducateurs (tant d'adultes que de jeunes).

De plus, l'introduction des nouveaux moyens techniques d'enseignement (audio-visuel, enseignement programmé, etc...) rend encore plus urgente cette redé-

finition du rôle de l'éducateur et de son insertion dans une équipe d'auxiliaires pédagogiques dans laquelle il devra avoir une part active. Le Centre coopératif Sésame à Montréal[1] travaille présentement sur ces problèmes.

Avec le concept d'éducation permanente (et d'autoformation), plus large que celui d'éducation des adultes et où l'individu entrera dès son enfance dans un processus d'apprentissage et de perfectionnement continu, pouvons-nous encore parler de spécialistes uniquement orientés vers l'éducation des adultes? Faudra-t-il parler de spécialistes (éducateurs et autres) versés dans des disciplines et techniques précises mais tout autant habitués à percevoir les besoins de clientèles diverses? Cela permettrait une mobilité du personnel, mobilité qui en regard des ressources et de la situation du Québec serait sans doute la bienvenue.

---

(1) Louise D. Royer, Vers une redéfinition du rôle du professeur d'adultes face aux nouvelles techniques d'enseignement, Sésame, DGEP, sept. 1971.

4) Programme offert dans les commissions scolaires régionales et locales

Les commissions scolaires offrent à la population adulte un programme qui se répartit en deux grandes catégories:

a) Un programme de formation générale, élémentaire et secondaire et de formation professionnelle.

L'objectif des cours de formation générale ou scolaire aux adultes est surtout de préparer ces derniers à suivre, avec profit, des cours de formation professionnelle et/ou de techniques spécialisées.

On entend par formation professionnelle, toute formation orientée vers l'exercice d'une fonction de travail en même temps que vers l'intégration dans la société.

b) Un programme de culture générale ou d'éducation populaire permettant aux individus et aux groupes de mieux comprendre la société où ils vivent, de prendre meilleure conscience de leurs rôles et de leurs

responsabilités, de participer davantage aux décisions qui les concernent ainsi qu'à l'orientation des changements sociaux.

A l'intérieur du programme de formation générale et professionnelle, on retrouve un certain nombre de cours soit en relations humaines, soit en arts et sciences humaines. Cela permet à l'étudiant adulte de combiner un enseignement scolaire et une éducation extra-scolaire, quoique dans ce domaine, le nombre de cours offerts soit assez restreint.

Il demeure toujours possible toutefois, pour l'étudiant adulte, de s'inscrire à des cours d'éducation populaire, même s'il est déjà inscrit à des cours de formation générale ou professionnelle.

Parmi les autres moyens dont disposent les adultes pour commencer et reprendre des études du type classique, mentionnons les cours par correspondance, ainsi que les cours offerts aux adultes par les col-

lèges d'enseignement général et profes-

sionnel (Cegep) et les universités.

5) Clientèle atteinte en 1970-71 et coût de la formation

a) Inscriptions:

En 1970-71, le total des inscriptions cumulées aux cours en éducation des adultes s'élevait à 340,398, ce qui peut représenter environ 200,000 individus. On ne tient compte ici que des inscriptions relevées dans les commissions scolaires régionales, les Cegep (pour les cours financés par la DGEP) et quelques organismes et associations privés. (Tableaux 1, 2 et 3).

b) Coût de la formation:

- Part des individus:

. Pour les cours de formation académique, professionnelle et agricole, à plein temps, l'adulte ne paie que le matériel didactique utilisé.

. Pour les cours à temps partiel (formation académique, professionnelle et agricole, et éducation populaire), l'adulte doit en plus de défrayer le coût du matériel didactique utilisé, payer des frais d'inscription et de scolarité dont le maximum est de $5.00 pour 15 heures de cours.

- Part du gouvernement:

. La loi fédérale sur la formation professionnelle (Bill C-278) prévoit le versement d'allocations de formation et de déplacement (séjour) aux adultes qui suivent des cours à plein temps.

En 1969-70, $40,000,000. ont été consacrés à l'éducation des adultes. Sur ce montant, $35,000,000, ont été versés par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale sur la formation professionnelle (Bill C-278). Il y eut, en 1970-71 une augmentation générale de $5,000,000. au budget de l'éducation des adultes. (Voir tableau 4)

TABLEAU 1

Répartition des inscriptions cumulées à temps plein et à temps partiel par genre de formation pour les années 1967-72.

GENRE DE FORMATION	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72 (sept.71 -janv.72)
FORMATION GEN.					
à temps plein	28,009	46,014	42,770	41,468	20,949
à temps partiel	89,921	156,360	116,303	121,812	71,680
FORMATION PROF.*					
à temps plein	12,747	13,438	19,793	29,761	19,669
à temps partiel	28,612	21,937	49,982	62,879	38,962
CRS AUX IMMIG.					
à temps plein	1,180	5,011	**	-	-
à temps partiel	2,751	6,515	6,525	-	-
CRS D'ED. POP.***					
à temps partiel	131,382	97,670	95,560	84,478	67,484
TOT. ELEVES INSC.					
à temps plein	41,936	64,463	62,563	71,229	40,618
TOT. ELEVES INSC.					
à temps partiel	252,666	282,482	268,370	269,169	178,126
Tot. des insc.****	294,602	346,945	330,933	340,398	218,744

* A compter de 1969-70 sont incluses les inscriptions à des cours de niveau collégial financés par la DGEP.

** Du 1er sept. '69 au 31 mars '70 le gouvernement fédéral a acheté 1,985 places pour les cours à temps plein. A partir du 1er avril '70, les cours aux Immigrants devenaient la responsabilité du ministère de l'Immigration.

*** Les associations privées sont incluses dans les cours d'éducation populaire.

**** Ce total n'inclut pas les cours par correspondance.

TABLEAU 2

Répartition régionale des inscriptions cumulées à temps plein et à temps partiel pour les années 1968-71*

Régions administratives	Temps plein			Temps partiel		
	1968-69	1969-70	1970-71	1968-69	1969-70	1970-71
Région I: Bas St-Laurent et Gaspésie	6,473	6,148	4,951	6,048	8,423	8,483
Région II: Saguenay - Lac St-Jean	5,561	6,901	6,305	12,486	13,262	14,073
Région III: Québec	14,351	11,472	12,524	43,320	37,704	39,201
Région IV: Trois-Rivières	10,064	4,824	5,728	21,335	17,896	16,527
Région V: Cantons de l'Est	2,337	2,695	3,874	10,728	9,198	10,292
Région VI: Montréal	15,270	20,577	28,305	153,288	155,360	161,161
Région VII: Outaouais	2,507	3,175	3,091	8,116	10,014	8,281
Région VIII: Nord-ouest québécois	3,809	3,510	3,252	6,957	8,252	8,663
Région IX: Côte Nord	1,724	3,261	3,199	2,509	3,149	2,488
TOTAL	62,096	62,563	71,229	264,787	263,258	269,169

* Pour l'année 1971-72 (sept '71-janv. '72) nous n'avons pas encore les données par région administrative.

TABLEAU 3

Répartition des inscriptions cumulées à temps plein et à temps partiel pour les cours par correspondance pour les années 1967-72.

COURS PAR CORRESPONDANCE	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72 (sept. 71 - janv.72)
- formation académique	-	-	474	1,122	226
- formation professionnelle	3,152	4,140	7,849	6,973	2,434

TABLEAU 4

Budget de l'éducation des adultes en comparaison avec le budget du ministère de l'Education.

ANNEES	M.E.Q.*	DGEP**	Gouv. féd. C-278***
1966-67	—	$ 5,000,000.	$ 9,000,000.
1967-68	—	5,000,000.	38,000,000.
1968-69	$700,000,000.	5,000,000.	26,000,000.
1969-70	870,000,000.	5,000,000.	35,000,000.
1970-71	1,100,000,000.	5,000,000.	40,000,000.
Total		25,000,000.	148,000,000.

* Budget du ministère de l'Education (dépenses). Le montant est approximatif et couvre toutes les activités du M.E.Q.

** Participation directe de la direction générale de l'Education permanente à l'éducation des adultes. Ces montants approximatifs ne tiennent pas compte cependant des frais indirects occasionnés par l'organisation des cours aux adultes.

***Ces montants représentent les remboursements faits à la direction générale de l'Education permanente par le gouvernement fédéral en vertu de la loi sur la formation professionnelle (Bill C-278).

IV- PERSPECTIVES D'AVENIR

1) Opération Education Permanente,

2) Deux lignes de force: Centre communautaire et Multi-Média.

1) Opération Education Permanente

Au printemps 1970, lors du colloque qui réunissait à l'Estérel les responsables des services d'éducation des adultes des commissions scolaires régionales, est apparue la nécessité de définir une politique cohérente d'éducation des adultes. C'est dans cet esprit que le Comité de régie demanda au directeur du Service de la recherche de formuler une problématique de l'éducation des adultes au Québec. Parmi les alternatives proposées, une fut retenue à laquelle on donna le nom d'"Opération Education Permanente".

Cette opération se fit à deux niveaux d'investigation.

Un premier niveau, théorique, donna naissance au Comité objectif. Un groupe, formé de trois personnes, fut chargé de recueillir et d'analyser systématiquement les écrits de la littérature québécoise sur la question et de ne retenir que les textes qui se plaçaient de plain pied au plan de l'opérationalisation.

Il fallait également vérifier ce qui se faisait, dans la pratique, en éducation des adultes. Cette recherche fut confiée au Comité terrain qui, pour ce

faire, aila rencontrer le personnel spécialisé oeuvrant dans ce domaine dans les différentes régions du Québec et à la direction générale de l'Education des adultes.

Pour intégrer les résultats du travail de ces deux comités, et ce, toujours dans le but d'en arriver à définir une politique, il fut décidé de confier à un troisième comité[1] la tâche de rédiger un régime pédagogique.

Le Comité du régime pédagogique devrait, en principe, fournir un rapport définitif au printemps 1972. Ce rapport ou scénarios possibles de régime pédagogique débouchera, éventuellement, sur la rédaction d'un régime administratif. Ainsi, seront établies les bases opérationnelles d'une politique d'éducation des adultes.

---

(1) Comité du régime pédagogique formé de quatre personnes représentant quatre services de la DGEP (SPEX, SOE, SEP, Sésame).

2) Deux lignes de force: Centre communautaire et Multi-Média

Sans vouloir présumer des conclusions auxquelles arrivera le Comité du régime pédagogique, il lui faudra tenir compte de deux réalités qui prennent forme actuellement: le Centre communautaire et Multi-Média.

Le Centre communautaire* est implanté, quoique sous des formes différentes, dans trois commissions scolaires régionales tandis que Multi-Média fonctionnera sous peu dans trois régions de la province.

Les deux ont comme objectif général de se donner des instruments afin de mieux cerner les besoins du milieu et d'y répondre plus adéquatement.

Le Centre communautaire entend travailler, a priori, au sein de la commission scolaire régionale. Il est d'ailleurs né d'une prise de conscience des responsables vis-à-vis les carences de la structure tra-

---

* (1) Dans la ligne des "services aux étudiants", cf. l'organigramme d'un S.E.P., annexe 4.
(2) Centre communautaire, Projet, Rapport du Comité provincial sur les affaires étudiantes, 1971. Aussi, Pierre Colombier, critique du rapport sur le Centre communautaire, texte photocopié, DGEP, juillet 1971.
(3) "Centre communautaire de services", texte photocopié, C.S.R. de Chambly, juillet 1971.

ditionnelle de l'école en regard des services possibles à offrir à une population donnée. C'est une réponse de "l'intérieur" pour ainsi dire qui vise à modifier l'équation programme-examen, professeur-classe, etc... Il s'incarne dans une structure d'accueil auprès des adultes qui reviennent à l'école.

On veut substituer à l'école l'idée d'un centre qui offrirait un ensemble de services aux étudiants adultes. A ce moment-là, l'individu n'est plus considéré uniquement comme un consommateur de cours mais comme une personne qui a des besoins multiples au plan affectif, social et cognitif. Et en réponse à ces besoins, on tente de mettre sur pied des équipes multi-disciplinaires: consultation-orientation, animation pédagogique tant auprès des formateurs que des étudiants adultes, travail social, santé, etc...

Quant à Multi-Média, il s'adresse à toute la population d'une région donnée. Il stimule l'émergence de projets éducatifs, aide les individus et les groupes à définir ces projets et les met en communication avec les ressources éducatives, formelles ou informelles, susceptibles de les aider à réaliser ces projets.

Il situe son action au niveau de la région. Ainsi, il ne s'inscrit pas comme tel à l'intérieur des structures déjà existantes, mais s'y rajoute. Et les rôles qu'il s'est assignés en font un outil de coordination régionale.

Ces deux réalités, Centre communautaire et Multi-Média, ne sont toutefois pas incompatibles. Ainsi, une structure d'accueil au niveau régional, loin de nier la nécessité de semblables structures au niveau des institutions, pourrait fort bien les regrouper et ainsi offrir à l'adulte une image de l'éducation des adultes un peu plus cohérente.

V- L'EDUCATION DES ADULTES AU NIVEAU COLLEGIAL

1) Education permanente, éducation des adultes.

2) L'enseignement aux adultes.

3) Le financement.

1) Education permanente, éducation des adultes

L'éducation des adultes au niveau collégial est évidemment un phénomène particulièrement assez récent. En même temps que la publication du second volume du Rapport Parent, en 1965, le ministère de l'Education prenait des mesures pour créer un certain nombre d'instituts, appelés plus tard CEGEP dans la loi de 1967 sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Depuis la création des CEGEP, la direction de l'enseignement collégial s'est appliquée à offrir des services d'enseignement à une clientèle adulte. Au début, l'enseignement aux adultes était presque exclusivement réservé à la formation des enseignants, mais par la suite, cet enseignement s'est peu à peu extensionné à de multiples domaines comme nous le verrons plus loin.

Présentement, le réseau de l'enseignement collégial situe le système de l'éducation permanente dans le contexte de l'éducation continue. Conformément à cette conception de l'éducation, le collège se définit comme étant un milieu de ressources physiques et humaines au service d'un milieu, d'une région où l'on s'efforce d'identifier les besoins afin de satisfaire aux exigences de la vie professionnelle, de la vie sociale et de la vie culturelle des citoyens. Dans ce sens, le collège se veut

accessible à tous et être un service à toute la population où l'on accepte la collaboration et la participation d'autres organismes qui oeuvrent dans ce milieu; il ne se reconnaît pas comme étant l'unique dispensateur de la formation.

"L'objectif à atteindre doit se situer dans le contexte de la définition, c'est-à-dire, établir un processus global qui permettra à l'individu de s'éduquer tout au long de sa vie ou tout au moins aussi longtemps qu'il sentira le besoin de le faire. Cette éducation sera intégrée à sa vie dans sa globalité" (1).

Toutefois, l'activité éducative identifiée actuellement sous le terme "Education permanente" dans les collèges est plutôt une activité d'enseignement aux adultes. Cette éducation aux adultes est jugée indispensable tant que ces derniers auront besoin d'une certaine forme de rattrapage. Lorsque leur fonction principale sera de rendre disponibles à l'individu des possibilités d'apprentissage adaptées aux conditions présentes ou futures, les collèges entreront dans un contexte plus ad hoc d'éducation permanente. A ce moment-là, la scolarisation des adultes telle que connue aujourd'hui disparaîtra peu à peu et

---

(1) Georges Lamy, Dossier sur l'éducation permanente au collégial, direction générale de l'Enseignement collégial, mars 1972, p. 5.

fera place au recyclage dans son sens le plus large. Les citoyens reviendront au collège chercher les connaissances qui leur sont nécessaires pour évoluer normalement dans leur vie professionnelle et sociale.

La direction générale de l'Enseignement collégial reconnaît le bien fondé et l'importance de l'existence de l'éducation des adultes dans les CEGEP. Dans ce sens, elle veut que l'adulte soit l'agent principal de sa formation. Pour ce faire, elle ne cherche pas à lui donner une fourmilière de connaissances mais plutôt à le mettre en contact avec le monde à découvrir en développant les capacités d'imagination et d'invention de l'adulte afin qu'il puisse sentir que l'organisme lui appartient et qu'il participe à l'élaboration des objectifs qu'elle veut atteindre. Dans ce mouvement d'éducation participative et face à cette nouvelle conception, les enseignants auront un nouveau rôle à jouer.

D'ailleurs, à l'heure actuelle, les collèges favorisent déjà le perfectionnement de leurs professeurs aux méthodes nouvelles d'enseignement et d'approche des étudiants adultes.

2) L'enseignement aux adultes

L'éducation permanente, au niveau collégial, est donc encore une dimension toute nouvelle. Lors de la création des CEGEP, les programmes offerts aux adultes se limitaient aux suivants:

a) B.A. pour adultes

b) Programmes de passage au brevet A

c) Formation professionnelle aux adultes dans les écoles de l'enseignement spécialisé.

Encore là, ces trois types de formation n'étaient pas offerts à la grandeur de la province et étaient donnés en petit nombre. Il est évident que le besoin d'apprentissage était beaucoup plus diversifié et l'on a assisté progressivement à une ouverture très grande de l'enseignement vers la formation professionnelle, la culture populaire, mais surtout vers la formation générale.

Malgré certaines difficultés (mésadaptation du personnel enseignant, manque de services personnels ou collectifs aux adultes, refus non avoué de cheminer dans un contexte d'éducation permanente, difficulté d'atteindre les adultes et d'identifier leurs goûts et leurs aspirations, difficulté de fixer les objectifs à véhiculer dans ce domaine, etc...) l'éducation des adultes est devenue

une activité éducative qui a rejoint en 1971-72 au delà de 40,000 individus. Toutefois cette activité éducative a évolué en marge de l'enseignement régulier alors "qu'une complémentarité est essentielle entre les deux si l'on veut identifier le collège comme une institution d'éducation permanente" (1). Toutefois, encore à l'heure présente, de nombreuses contraintes limitent la réalisation d'une entreprise d'éducation permanente.

Pour illustrer davantage ce mouvement éducatif des adultes au niveau collégial, nous avons joint à ce texte quelques données statistiques. Toutefois, ces données sont bien sommaires puisque les résultats d'une étude présentement en cours sur la clientèle adulte au niveau collégial seront disponibles seulement l'automne prochain. Alors les données qui sont présentées proviennent d'une estimation faite à partir de la cumulation des dossiers mécanisés. Par ailleurs, il nous a été impossible de fournir des renseignements sur le personnel enseignant aux adultes.

---

(1) Ibidem p. 25.

TABLEAU 5

Inscription de la clientèle adulte par groupe d'activité de formation pour l'année 1970-71.

Formation	Temps plein	Temps partiel	H	F	Total
Formation populaire	- -	8,398 100.0	3,142 37.41	5,256 62.59	8,398 100.%
Formation générale	2,122 10.38	18,306 89.62	5,495 26.89	14,933 73.11	20,428 100.%
Formation professionnelle	2,056 17.56	9,658 82.44	7,161 61.14	4,553 38.86	11,714 100.%
Total	4,178 10.30	36,362 89.70	15,798 38.96	24,742 61.04	40,540 100.%

Le tableau 5 nous indique qu'il y a eu au niveau collégial pour l'année 1970-71, 40,540 adultes qui se sont répartis au niveau de la formation générale, de la formation professionnelle et de la formation populaire. La plus grande partie de la population s'est concentrée au niveau de la formation générale qui a reçu plus de la moitié des étudiants adultes. Il y a eu, pour le temps partiel, 18,306 étudiants et pour le temps plein, 2,122.

Cette orientation des gens vers le temps partiel s'est retrouvée également au niveau de la formation pro-

fessionnelle. En effet, 82.44% sont à temps partiel en formation professionnelle pour 17.56% à temps plein. Dans l'ensemble, pour les trois formations, 56,362 adultes sont à temps partiel. C'est donc dire que la majorité des adultes poursuivent leurs études à temps partiel puisqu'il y a seulement 10.30% des adultes qui sont à temps plein alors que le reste, soit 89.70% sont à temps partiel.

Quant à la répartition selon le sexe, on constate pour l'ensemble que c'est la population féminine qui est en majorité (61.04%). Cette majorité se retrouve au niveau de la formation populaire et de la formation générale, mais non au niveau de la formation professionnelle. En effet, à ce niveau, c'est l'inverse qui se produit, ce sont les étudiants masculins qui sont prédominants: 61.14% d'hommes pour 38.86% de femmes.

La répartition de la clientèle de la formation générale par secteur d'activité, telle qu'indiquée au tableau 6, nous fait voir que la plus grande concentration de celle-ci se situe au niveau des anciens programmes*.

---

* Par anciens programmes il s'agit de programmes qui ont été ou seront abandonnés éventuellement ou de programmes qui ont été modifiés et dont la clientèle inscrite avant la modification poursuit sa formation suivant ces anciens programmes.

TABLEAU 6

Répartition de la clientèle de la formation générale par secteur d'activité pour l'année 1970-71.

Secteur	Temps plein	Temps partiel	Total
Sciences de la santé	98	432	530
Sciences pures et appliquées	142	388	530
Sciences humaines	920	5,506	6,426
Sciences administratives	140	326	466
Arts	26	146	172
Lettres	262	1,212	1,474
Anciens programmes	534	10,296	10,830
Total	2,122	18,306	20,428

Quant aux autres secteurs d'activité, la clientèle à temps partiel se les partage par ordre prédominant d'inscriptions comme suit: sciences humaines, lettres, sciences de la santé, sciences pures et appliquées et les arts.

Pour ce qui est de la clientèle à temps plein, le plus grand nombre d'étudiants se retrouvent au niveau des sciences humaines.

TABLEAU 7

Répartition de la clientèle de la formation professionnelle par secteur d'activité pour l'année 1970-71.

Secteurs	Temps plein	Temps partiel	Total
Techniques biologiques	170	518	688
Techniques physiques	246	586	832
Techniques humaines	746	1,374	2,120
Techniques administratives	556	1,654	2,210
Arts appliqués	2	16	18
Anciens programmes	336	5,510	5,846
Total	2,056	9,658	11,714

Au niveau de la formation professionnelle, ce sont encore les anciens programmes qui regroupent le plus grand nombre d'étudiants (5,846). Cette forte majorité provient presque uniquement des étudiants à temps partiel. En effet, 5510 étudiants poursuivent des études à ce niveau à temps partiel alors qu'il y en a que 336 à temps plein.

Les deux autres plus fortes concentrations se retrouvent au niveau des techniques humaines et des techniques administratives tant pour la clientèle à temps

plein que pour la clientèle à temps partiel.

Le secteur le moins populaire est celui des arts appliqués. Il est fréquenté par seulement 18 étudiants dont 2 sont à temps plein et 16 à temps partiel.,

TABLEAU 8

Distribution en pourcentage de la clientèle par groupe d'âge pour la formation générale et la formation professionnelle.

Formation	19 ans	20-24	25-29	30 ans et	Total
Formation générale	0	16.6	29.0	54.4	100%
Formation professionnelle	0	3.7	36.8	59.5	100%

Nous remarquons d'après ce tableau que l'âge de la majorité de la clientèle se situe à 30 ans et plus, tant au niveau de la formation générale que de la formation professionnelle.

Par ailleurs, il y a 16.6% de la clientèle agée entre 20 et 24 ans inscrite en formation générale et seulement 3.7% en formation professionnelle. Ce qui indiquerait une tendance des adultes en formation générale à être plus jeunes que ceux en formation professionnelle.

3) Le financement

Au niveau collégial la gratuité scolaire s'applique aux étudiants qui s'inscrivent à un minimum de quatre cours. Pour les étudiants qui s'inscrivent à trois cours et moins, ils doivent débourser $1.00 par période de cours. Toutefois, le ministère, en vertu de l'entente fédérale-provinciale, subventionne une partie de la formation professionnelle. Au total, pour l'année scolaire 1970-71, les collèges ont reçu du ministère une subvention de l'ordre de $2,167,000.

VI- L'EDUCATION DES ADULTES AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

1) Rappel historique

2) Définition et structure de l'éducation des adultes

3) Evolution de l'éducation des adultes

I) Rappel historique

La formation des adultes dans les universités francophones et anglophones québécoises n'est pas un phénomène nouveau, ni un phénomène unifié; elle remonte aux années de fondation des universités elles-mêmes. Qu'elles soient de langue anglaise ou de langue française, toutes les universités se sont appliquées à déployer une partie de leurs efforts à permettre aux adultes d'augmenter leur champ de connaissance, de hausser leur niveau de scolarité et par conséquent, d'occuper des emplois supérieurs.

C'est au milieu du siècle dernier qu'il faut remonter pour découvrir dans notre province l'embryon de ce qu'on qualifie aujourd'hui d'extension de l'enseignement, d'éducation des adultes, et plus récemment, d'éducation permanente.

Dans ce bref éclairage historique, nous verrons comment se sont présentées pour chaque université les premières démarches en éducation des adultes.

L'Université McGill

A l'Université McGill, les cours pour adultes sont aussi anciens que l'université elle-même. Le tout commence par une série de conférences publiques en 1855,

suivi en 1920 par l'organisation d'un comité d'extension pour coordonner des classes existant depuis quelques années. En 1927, on assiste à l'établissement d'un département de relation "extra-curriculum" et en 1942 à l'accréditation des cours du soir. En 1968, cette université créait un "Center for Continuing Education". Cette transformation cherchait à promouvoir des enseignements susceptibles de répondre surtout aux besoins de la clientèle de langue anglaise de la région de Montréal.

L'Université Laval

Dès sa fondation en 1852, l'Université Laval se préoccupa de l'éducation des adultes. Sous l'égide de la Faculté des Arts, elle donna des conférences publiques et dispensa des séries de cours de sciences, de lettres, d'histoire et d'apologétique. Cette forme d'enseignement aux adultes s'est poursuivie jusqu'en 1932, date de la fondation de l'Ecole des sciences sociales où l'université prolongea ses activités par des cours de vulgarisation en sciences sociales. Là, l'université instaura un service extérieur d'éducation sociale en 1944 et fonda en 1951 un Centre de culture populaire. Face à l'évolution technologique, l'université créa en 1962 l'Extension de l'enseignement universitaire.

De plus, l'Extension participa à l'organisation des cours universitaires radiodiffusés et télédiffusés au réseau français de Radio-Canada. Par ailleurs, la Faculté des Arts offre aux adultes, depuis 1961, un programme spécial de cours conduisant au baccalauréat ès arts.

En 1967, le Conseil de l'Université créait une direction de l'Education permanente par l'acceptation de la résolution suivante:

> "que ce Conseil approuve la création d'une direction générale de l'Education des adultes (enseignement permanent) dont le mandat consistera à orienter, dans les limites de l'enseignement universitaire et de celui donné par l'Extension de l'enseignement, les adultes qui veulent poursuivre des études soit à l'Extension, soit dans les Facultés auxquelles leurs études et leur expérience antérieure leur permettent de demander une admission" (1).

---

(1) Maurice Barbeau, La direction de l'Education permanente, Université Laval, 11 avril 1972, p. 3.

Avant 1972, aucun organisme unifié n'était à proprement parler responsable comme tel de l'éducation permanente entendue dans toute son extension. Le partage des responsabilités s'opérait de façon suivante: l'Extension de l'enseignement universitaire s'occupait des enseignements sans crédits et généralement ne conduisant pas à un grade universitaire.

Certains enseignements dits "particuliers" étaient offerts par l'Extension de l'enseignement universitaire en collaboration avec les facultés, collaboration qui pouvait signifier, dans les faits, une autonomie totale de la faculté quant au programme et quant à l'organisation des cours. C'était particulièrement le cas pour la Faculté des sciences de l'administration qui offrait un cours conduisant à un certificat en sciences de l'administration et celui de la Faculté de médecine qui offrait un "programme d'enseignement médical permanent". Par ailleurs, un projet pouvait être entièrement sous la responsabilité de l'Extension de l'enseignement universitaire. Quant à la direction de l'Education permanente, elle s'est préoccupée jusqu'à aujourd'hui, de faciliter l'admission des adultes dans les facultés de l'université.

Mais, depuis le 20 juin 1972 le Conseil exécutif de l'université s'est vu confié la charge d'intégrer sous

une administration centrale, tous les organismes oeuvrant dans ce domaine. Ainsi, sous le terme général de "Service de l'Education permanente", les administrations de l'enseignement universitaire de l'Extension de l'enseignement universitaire, de la Direction du B.A. pour adultes, de la Direction des cours d'été et de la Direction de la formation des maîtres en exercice, font désormais partie d'une "philosophie globale de l'éducation".

L'Université de Montréal

De son côté, l'Université de Montréal inaugura en 1898 une chaire de littérature française. A ces cours sont venues se joindre progressivement des leçons d'histoire, d'art (1915), des conférences de pédagogie (1917) de langue moderne (1921) et de sciences sociales. Enfin, des cours de théologie furent dispensés par l'Institut Pie XI à compter de 1938.

En 1951, l'Université fondait son Service d'extension, structurait un programme de baccalauréat ès arts pour les adultes, organisait des cours de culture et de perfectionnement professionnel.

Puis en 1961, elle donnait des cours télévisés et en 1966, elle utilisait les ondes radiophoniques pour mettre à la disposition des maîtres en exercice la

licence d'enseignement secondaire en lettres.

Depuis 1968, par suite d'une décision de l'assemblée universitaire, le service d'Education permanente de l'Université a remplacé l'Extension de l'enseignement.

L'Université Sir George Williams

L'Université Sir George Williams donna ses premiers cours du soir en 1929. Sa raison d'être est l'éducation des adultes et son principe directeur est la parfaite similitude des programmes du jour et du soir. Elle dispense par cours du soir et du samedi, son enseignement à tous les niveaux: primaire, secondaire et universitaire.

L'Université de Sherbrooke

Fondée en 1954, l'Université de Sherbrooke s'intéressa immédiatement aux adultes et offrait par l'intermédiaire de la Faculté des Arts plusieurs cours du soir conduisant à l'obtention du baccalauréat ès arts, section "D", communément appelé baccalauréat pour adultes. Dès septembre 1955, la Faculté de Commerce lancait des cours de préparation aux affaires le soir. Puis se joignaient la Faculté des Sciences, la Faculté des Sciences de l'Education et la Faculté de Théologie.

A l'automne 1961, l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec la Station CHLT-TV de Sherbrooke, offrait des cours télévisés qui permettaient l'obtention de crédits en vue du baccalauréat ès arts. En septembre 1965, elle se joint aux trois autres universités françaises du Canada pour diffuser conjointement, au réseau national de Radio-Canada, des cours télévisés et radiodiffusés.

En 1965 également, l'université décidait que tous les cours à temps partiel seraient maintenant régis par un seul service, l'Extension de l'enseignement afin de faciliter l'expansion et la diversification des cours et élargir le champ d'action.

En 1971, le Service de l'Extention était appelé Service des cours à temps partiel et en 1972 celui de la direction générale de l'Education permanente.

L'Université du Québec

L'Université du Québec, fondée en 1968, s'est immédiatement penchée sur l'éducation permanente. Un groupe de travail, mandaté par le Conseil des études réfléchit à l'élaboration d'une politique et d'une structure des programmes de l'éducation permanente. A cet effet, un colloque fut organisé en 1971 pour étudier la

place de l'éducation permanente dans les constituantes et les programmes pouvant répondre aux besoins des adultes.

Comme nous le verrons, la terminologie de la structure de l'éducation des adultes diffère pour chacune des constituantes.

Montréal:

A l'Université du Québec à Montréal, on a un Service de baccalauréat ès arts et un Service de formation culturelle et professionnelle.

Chicoutimi:

A l'Université du Québec à Chicoutimi c'est le Service de l'extension de l'enseignement qui s'occupe des adultes.

Trois-Rivières:

De son côté l'Université du Québec à Trois-Rivières a nommé le département qui s'occupe de l'éducation des adultes, l'école de l'éducation continue.

Rimouski:

A l'Université du Québec à Rimouski le service qui s'occupe des adultes a été appelé le service de l'Education permanente.

2) Définition et structure de l'éducation des adultes

Tel que déjà mentionné, chaque université a sa propre conception de l'éducation des adultes. Chacune définit l'adulte suivant ses propres critères et lui offre des services suivant des structures particulières.

L'Université McGill

Le Centre de l'éducation continue est un département qui s'adapte régulièrement aux divers besoins de la population adulte à qui on offre une grande variété de cours de perfectionnement et de recyclage au niveau de la maîtrise, sans oublier les nombreux cours culturels, d'administration aux affaires, de comptabilité, de langues, etc.... En fait, la majorité des cours offerts sont ceux que l'on retrouve sous le concept de l'extension de l'enseignement.

L'Université Laval

A l'Université Laval, l'éducation des adultes est définie comme étant un "mouvement de retour des adultes à chacun des niveaux du système scolaire: secondaire, collégial et supérieur, selon le degré de préparation des personnes. Il s'agit surtout d'une opération de récupération scolaire qui peut signifier soit un simple

recyclage à l'intérieur d'un niveau donné, soit une étape à franchir pour la poursuite d'études à un niveau supérieur. Le problème est alors de savoir ce que l'on entend par adulte" (1).

Par adulte la direction de l'Education permanente entend toute personne âgée d'au moins 23 ans, qui possède le diplôme des études secondaires ou l'équivalent et qui a une expérience de travail valable.

Cette direction est donc responsable de l'admission des candidats adultes désirant être admis en faculté à des programmes réguliers de premier cycle. Ainsi elle a étudié le dossier de 1,800 personnes dont environ 1,700 ont été admises par les facultés concernées depuis 1968.

Par ailleurs, elle a également la responsabilité de dispenser des cours de perfectionnement à l'intention des enseignants en exercice tant à St-Georges qu'à Thetford Mines.

Pour sa part, l'Extension de l'enseignement universitaire est responsable des enseignements dits particuliers "offerts en collaboration avec les facultés et

---

(1) Maurice Barbeau, direction de l'Education permanente, Université Laval, avril 1972, p. 5.

des enseignements dits réguliers", cours offerts par la Faculté des Arts dans le cadre du programme pour adultes du baccalauréat ès arts.

L'Université de Montréal

De son côté, le service de l'Education permanente définit l'étudiant adulte "comme toute personne engagée de façon habituelle sur le marché du travail ou dont la fonction socio-économique est autre que celle d'étudiant" (1). Suivant cette définition le SEP a pour tâche principale de permettre "la mise sur pied et l'administration de cours ou de programmes destinés aux adultes selon des méthodes pédagogiques et des horaires compatibles à leurs besoins" (2).

Le service d'Education permanente, dans les cadres de l'enseignement dit régulier offre la possibilité d'obtenir des grades à temps partiel s'insérant soit dans des programmes de certificats (30 crédits) ou de baccalauréat (90 crédits). Il administre également le programme du

---

(1) Le SEP, Service d'Education permanente, Université de Montréal, été 1972, p. 10.

(2) Comité des Vice-Recteurs, Bilan de l'Education permanente dans les universités du Québec, janvier 1971, p. 59.

B.A. pour adultes qui, toutefois, n'admet plus de candidats depuis 1965.

Un étudiant peut être considéré comme faisant partie de l'enseignement régulier sans être lui-même un étudiant régulier, c'est-à-dire, sans postuler un grade universitaire. A ce moment-là, les étudiants sont dits des étudiants libres.

Dans les cadres de l'enseignement particulier, le service offre des cours culturels et des cours de perfectionnement professionnel.

Ce service par sa structure et par ses projets d'enseignement semble à l'heure actuelle être le service le plus avant-gardiste. Il s'est appliqué à préparer des contenus d'enseignement, des modes de présentation et des horaires cherchant à être une réponse aux besoins d'adultes qui travaillent dans des domaines très variés. Par exemple, simplement la notion de certificat telle que définie par le SEP conduit à l'obtention d'un grade universitaire.

Une étude faite par le SEP en 1970, a démontré qu'il n'était pas le seul département de l'Université de Montréal à rejoindre la clientèle adulte. Se basant sur les critères de l'âge de la population, de l'utilisation des locaux universitaires le soir et le samedi,

sur les deux statuts pédagogiques (étudiants réguliers à temps partiel et étudiants libres), cette étude a démontré que le SEP était de loin l'organisme le plus important d'éducation des adultes à l'Université de Montréal.

L'Université Sir George Williams

L'université de par son antécédent, son style d'organisation et son mode de fonctionnement, est originale pour sa contribution à l'éducation permanente. Ce caractère original de la contribution de l'université à l'éducation permanente se retrouve surtout dans son organisation de cours du jour et de cours du soir; sa clientèle est unique, seul diffère le moment de la présentation des enseignements. Les conditions d'admission, les programmes et les enseignements sont les mêmes tant pour la clientèle du soir que pour la clientèle de jour.

L'Université de Sherbrooke

Le Service de l'extension de l'enseignement devenu en 1970 le Service des cours à temps partiel, s'occupe de deux catégories d'étudiants: d'une part les adultes qui poursuivent un grade universitaire, par des cours à temps partiel, le soir, l'été, et à la télévision ou à la radio, et d'autre part les étudiants qui ne recherchent pas un grade universitaire mais plutôt

un complément de formation générale ou professionnelle.

Dans le premier cas, il s'agit de l'organisation des cours réguliers à temps partiel et dans le deuxième cas c'est l'organisation des cours particuliers ou périuniversitaires.

Actuellement, l'université se penche sur l'instauration des programmes de certificats. Déjà dans le cadre des cours de préparation aux affaires, il en existe une douzaine, et 10 nouveaux programmes de certificats sont susceptibles d'être offerts à la population en septembre 1972.

L'Université du Québec

Le Conseil des études à la suite d'un groupe de travail qui s'était penché à mettre au point un règlement de l'éducation permenante a accepté le principe des certificats qui sont de deux types:

- d'une part un certificat constitué de dix cours formant un tout autonome et ne débouchant pas sur un baccalauréat.
- d'autre part un certificat de niveau universitaire constituant un sous-ensemble de cours faisant partie d'un programme de baccalauréat.

À cela, il faut ajouter tous les programmes de transition du secteur de la formation des maîtres conduisant à des brevets ou diplômes décernés par le ministère de l'Education. Par ailleurs, l'université a offert une trentaine de programmes de perfectionnement et de recyclage. Ces programmes ne conduisent pas à des diplômes décernés par l'université et sont pour certains de niveau universitaire, d'autres pas.

Reconnaissant l'éducation permanente comme l'une de ses responsabilités premières, l'Université du Québec entend étendre l'accessibilité de l'enseignement supérieur au plus grand nombre possible. Dans ce sens, elle s'est particulièrement penchée sur la formation des maîtres. D'une part, elle a accepté de poursuivre le perfectionnement des maîtres en mathématiques (enseignement secondaire) selon un programme appelé Permama. Ce programme a comme objectif de rejoindre les enseignants dans leur propre milieu de travail en utilisant des méthodes audio-visuelles et télémédiatisées. D'autre part, le Conseil des études s'est préoccupé d'élaborer une politique d'ensemble de la formation des maîtres par la révision des programmes actuels et par la mise en considération d'une nouvelle conception de la didactique axée à la fois sur la discipline et sur la psycho-pédagogie.

Présentement, l'université réfléchit à la clarification du concept de l'éducation permanente, à l'orientation et à l'intégration de ces services dans une perspective d'université nouvelle.

Toutefois, même si le mode de fonctionnement varie d'une constituante à l'autre il semble s'apparenter d'assez près aux services d'Extension des universités canadiennes. Chacune fonctionne suivant ses propres structures comme nous l'avons déjà vu mais en s'inspirant d'une politique de coopération à l'intention des divers milieux et des divers groupements réclamant la participation de l'université.

3) Evolution de l'éducation des adultes

Comme nous avons pu le constater, la terminologie employée pour définir l'éducation des adultes est différente d'une université à l'autre. C'est donc dire que ce mouvement de l'éducation des adultes dans les universités québécoise n'est pas uniforme ni dans sa conception, ni dans ses structures, ni dans son mode de fonctionnement.

Toutefois comme trois universités au moins considèrent comme étudiant adulte non seulement celui qui fait partie du SEP ou du service de l'Extention mais également celui qui suit des cours à temps partiel le soir et le samedi, nous retiendrons dans nos statistiques les étudiants à temps partiel, les étudiants du service de l'Extension et du SEP.

Par évolution de l'éducation, il s'agit de l'évolution des étudiants à partir des années 1967-68 aux années 1971-72. Il n'est pas question de faire une analyse de cette évolution, mais plutôt d'une présentation statistique de celle-ci.

Comme il a été impossible d'avoir des données des universités anglophones, la présentation de cette évolution ne portera que sur les universités francophones.

TABLEAU 9

Répartition des étudiants inscrits à Sherbrooke
pour les années 1967-68,68-69,69-70,70-71,71-72

	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72
Etudiants réguliers temps partiel	H 492 T 1014 F 522	H 563 T 1173 F 610	H 468 T 940 F 472	H 656 T 1223 F 567	H 736 T 1398 F 662
Etudiants programmes particuliers	H 637 T 699 F 62	H 720 T 794 F 74	H 749 T 839 F 90	H 520 T 590 F 70	H 608 T 714 F 106
Cours d'été réguliers à temps partiel	H 747 T 1398 F 651	H 991 T 1783 F 792	H 853 T 1594 F 741	H 738 T 1416 F 628	H 910 T 1781 F 871
Total	H 1876 T 3111 F 1235	H 2274 T 3750 F 1476	H 2070 T 3373 F 1303	H 1964 T 3229 F 1265	H 2254 T 3893 F 1639

L'Université de Sherbrooke

Suivant ce tableau, il se dégage pour l'année 1968-69 une nette évolution d'étudiants avec l'année 1967-66. En effet, en 1967-68, il y a eu 3,111 étudiants alors qu'en 1968-69 il y en a eu 3,750; soit une augmentation de 17.04%. Les deux années suivantes ont plutôt connu une régression puisque le nombre d'étudiants est baissé à 3,373 et à 3,229. Cependant, quant à l'année 1971-72 on note une très forte augmentation puisque le nombre d'étudiants qui était de 3,229 en 1970-71 est passé à 3,893 en 1971-72.

La baisse du nombre d'étudiants qui s'est fait sentir pour l'année 1969-70 s'est remarquée au niveau des étudiants réguliers temps partiel et des cours d'été. Quant à l'année 1970-71, la baisse s'est manifestée au niveau des étudiants des programmes particuliers et des étudiants des cours d'été.

Par ailleurs, si l'on compare le nombre d'étudiants adultes de l'année 1967-68 avec celui de 1971-72, l'on constate une augmentation de 782 étudiants, soit approximativement une évolution de 20.08%.

Quant à la répartition selon le sexe, quelle que soit l'année considérée, le nombre total d'étudiants masculins est toujours supérieur au nombre total d'étudiants féminins. Cette différence se remarque tout particulièrement chez les étudiants

inscrits à des programmes particuliers. La proportion de la représentation féminine est en moyenne de 11.11%. Ce qui veut dire que les étudiants masculins représentent 88.88% de la clientèle étudiante à ce niveau. Quant aux catégories des étudiants réguliers temps partiel et des étudiants cours d'été, le nombre des femmes est dans l'ensemble très légèrement inférieur au nombre d'étudiants masculins.

L'Université Laval

A l'Université Laval on remarque d'après le tableau 10 une évolution d'étudiants adultes pour les années 68-69,69-70 et 71-72, mais cette évolution est peu marquée. La plus forte évolution se constate pour la dernière année car il y a eu 2,474 étudiants de plus que l'année 1970-71. L'augmentation du nombre d'étudiants de 1967-68 à 1971-72 a été de 1,642 soit de 11.02%.

Par ailleurs, le tableau indique dans l'ensemble que le nombre d'étudiants féminins est inférieur à celui des étudiants masculins. Toutefois, pour ce qui a trait aux étudiants de l'extérieur temps partiel et des cours d'été temps partiel et de l'extension, le nombre de femmes est sensiblement le même ou même supérieur à celui des hommes.

TABLEAU 10

Distribution des étudiants adultes inscrits à Laval pour les années 1967-68,68-69,69-70,70-71,71-72.

	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72
Etudiants à la Cité universitaire temps partiel	H 909 T 1536 F 627	H 1183 T 1770 F 587	H 1425 T 2101 F 676	H 1488 T 2174 F 686	H 2376 T 3725 F 1349
Etudiants de l'extérieur temps partiel	H 919 T 2000 F 1081	H 659 T 1455 F 796	H 397 T 1079 F 682	H 130 T 292 F 162	H 128 T 346 F 218
Etudiants de l'extention					
a) à la Cité universitaire	H 2930 T 3966 F 1036	H 3354 T 4040 F 686	H 3778 T 5152 F 1374	H 3194 T 4522 F 1328	H 2081 T 2742 F 661
b) de l'extérieur	H - T 340 F 340	H - T 372 F 372	H 110 T 114 F 4	H 29 T 29 F -	H 1712 T 2493 F 781
Cours d'été					
a) temps partiel	H 1150 T 2444 F 1294	H 1452 T 2728 F 1276	H 1283 T 2325 F 1042	H 1592 T 2862 F 1270	H 1592 T 3221 F 1629
b) de l'extension	H 673 T 2063 F 1390	H 734 T 2221 F 1487	H 809 T 2151 F 1342	H 584 T 1638 F 1054	H 443 T 1464 F 1021
Total	H 1823 T 4507 F 2684	H 2186 T 4949 F 2763	H 2092 T 4476 F 2384	H 2176 T 4500 F 2324	H 2035 T 4685 F 2650
Grand total des étudiants à temps partiel et de l'extension	H 6581 T 12349 F 5768	H 7382 T 12586 F 5204	H 7802 T 12922 F 5120	H 7017 T 11517 F 4500	H 8332 T 13991 F 5659

TABLEAU 11

Distribution des étudiants adultes inscrits à Montréal pour les années 1968-69,69-70,70-71,71-72.

Catégories	68-69	69-70	70-71	71-72
Etudiants réguliers temps partiel	H 2630 T 4343 F 1713	H 1902 T 3312 F 1410	H 3120 T 4841 F 1721	H 2739 T 5016 F 2277
Etudiants libres	H 6966 T 8974 F 2008	H 7518 T 9809 F 2291	H 6590 T 7015 F 425	H 6479 T 7009 F 530
Etudiants du SEP	H - T 3179 F -	H - T 5589 F -	H - T 6184 F -	H - T 5053 F -
Cours d'été				
Etudiants libres	H - T 84 F -	H - T 40 F -	H 25 T 45 F 20	H 237 T 490 F 253
Etudiants réguliers	H - T 2179 F -	H - T 2076 F -	H 1287 T 2427 F 1140	H 1231 T 2309 F 1078
Service d'éducation permanente	H - T 2383 F -	H - T 2248 F -	H 553 T 1460 F 907	H 336 T 706 F 370
Sous total	H - T 4646 F -	H - T 4364 F -	H 1865 T 3932 F 2067	H 1804 T 3505 F 1701
Total	T 21142	T 23074	T 21972	T 20583

Considérant les quatre grandes catégories d'étudiants, on remarque que la plus forte concentration de la clientèle se trouve au niveau des cours d'été et des étudiants de l'extension. Ces deux sections reçoivent chacune 4,000 étudiants et plus.

La diminution des étudiants que l'on constate se situe surtout dans la catégorie des étudiants de l'extérieur à temps partiel. Par exemple, pour l'année 1967-68 le nombre d'étudiants était de 2,000 alors que pour les autres années, sauf pour l'année 1971-72, il a diminué progressivement; il est passé à 1,455 en 1968-69 à 1,079 en 1969-70 et à 292 en 1970-71. Quant à l'année 1971-72 il a légèrement augmenté (346 étudiants). Cette forte diminution des étudiants de l'extérieur peut peut-être expliquer la faible augmentation pour l'ensemble des étudiants.

L'Université de Montréal

La lecture de ce tableau nous laisse voir une évolution considérable d'étudiants de l'année 1968-69 à l'année 1969-70; le nombre est passé de 21,142 à 23,074 soit une augmentation de 1,932 étudiants. Par contre, pour les années 1970-71 et 1971-72, il y a eu une régression remarquable; le nombre d'étudiants qui était de 23,074 en 1969-70 est baissé à 21,972 en 1970-71 et à 20,583 en 1971-72. Cette diminution se remarque surtout chez les

TABLEAU 12

Répartition des étudiants adultes inscrits dans chacune des constituantes de l'Université du Québec pour les années 1969 à 1971.

	Chicoutimi		Montréal		Tr.-Riv.		Rimouski		Nord-Ouest		Total	
	69-70	70-71	69-70	70-71	69-70	70-71	69-70	70-71	69-70	70-71	69-70	70-71
Etudiants réguliers temps partiel	2762	3318	17072	14696	5905	8187	2491	4700	*691	2877	28921	33778
Périuniversitaire*	223	272	-	56	1052	496	-	75	-	-	1275	899
Cours populaires	246	-	3061	2756	-	413	41	-	-	-	3348	3169
Autres***	-	-	-	81	7	308	-	-	-	-	7	389
Total	3231	3590	20133	17589	6964	9404	2532	4775	691	2877	33551	38235

* Eté 1970

** L'étudiant, pour être accessible à ces cours, doit au préalable posséder un grade universitaire. Ce sont des programmes ou séries d'activités de perfectionnement, de recyclage, de mise à jour des connaissances.

*** ENET, Beaux Arts, étudiants libres.

étudiants des cours d'été et des étudiants libres.

Par ailleurs, on note chez les étudiants à temps partiel et chez les étudiants libres que l'élément masculin représente une proportion beaucoup plus grande que l'élément féminin.

De plus, pour chacune des années représentées la plus haute densité d'étudiants se trouve chez les étudiants libres. Leur nombre se chiffre pour l'année 1969-70 à 9,809 étudiants. Il y a également les étudiants des cours d'été qui atteignent un nombre variant entre 3,500 et 4,600 pour les quatre années étudiées.

L'Université du Québec

A l'exception de l'Université du Québec à Montréal, toutes les autres constituantes démontrent une évolution pour l'année 1970-71. Cette évolution a été pour toute l'université de 7.02%. C'est la section des services universitaires du Nord-Ouest québécois qui prime avec une évolution de 75.98%.

Le rang des constituantes pour le nombre ascensionnel des étudiants est le suivant: Nord-Ouest québécois, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières, Montréal.

Cet ordre s'explique très bien par la densité de la population de chacune des régions. Là où l'on retrouve la plus forte agglomération d'habitants est évidemment la constituante qui regroupe le plus grand nombre d'étudiants. Ce fait se remarque pour chacune des constituantes.

La catégorie d'étudiants qui prédomine des quatre grandes catégories, du point de vue nombre, est celle des étudiants réguliers temps partiel pour chacune des constituantes.

A l'intérieur de chacune des catégories, c'est l'UQM qui reçoit le plus grand nombre d'étudiants pour les cours populaires et les cours à temps partiel. Quant aux cours périuniversitaires, c'est l'UQT qui regroupe le plus d'adultes.

D'après le tableau suivant le mouvement des adultes vers les études universitaires est très accentué. De façon générale, le nombre d'inscrits d'année en année prend de l'ampleur. Par exemple pour les années 1969-70 et 1970-71 où les données sont complètes on note une évolution de 2,033 étudiants soit approximativement de 2.74%. Là où s'est produit le gros "boom" est lors de l'implantation de l'Université du Québec. Le nombre d'adultes qui était de

TABLEAU 13

Distribution des étudiants adultes inscrits dans chacune des universités pour les années 1967-68,68-69,69-70,70-71,71-72

années / universités	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72
Université Laval	12349	12586	12922	11517	13991
Université de Montréal	*	21142	23074	21972	20581
Université du Québec	-	-	33551	38235	*
Université de Sherbrooke	3111	3750	3373	3229	3893
Total		37478	72920	74953	

* Pas de donnée.

37,478 en 1968-69 est passé à 72,920 en 1969-70 soit une augmentation de 35,442 étudiants..

La diminution du nombre d'adultes à l'Université de Montréal est peut-être due au fait de l'instauration d'une constituante de l'Université du Québec à Montréal.

CONCLUSION

Pour des motifs sans doute différents, on assiste partout à une mobilisation des forces vives du système d'éducation au profit des adultes. Au Québec, la direction générale de l'Education permanente a mené de grandes opérations en éducation des adultes: Opération Départ, Télévec, Sésame. Actuellement, le ministère de l'Education a accepté de lancer Multi-Média sur la place publique.

Cet effort de scolarisation ne se situe pas qu'aux niveaux de base du système d'éducation. Il s'est appliqué également aux niveaux collégial et universitaire. Dès l'implantation des CEGEP, des cours furent immédiatement dispensés aux adultes.

Les préoccupations et les efforts fournis par nos universités, si modestes qu'ils aient pu être au départ, n'ont cessé de s'accroître en étendue et en profondeur au cours des années. Les cours d'extension et de temps partiel se sont développés au point que dans les seules universités que nous venons de passer en revue, plus de 74,000 se sont inscrits en 1970-71.

Le phénomène de l'éducation des adultes, en raison de l'accroissement de la population, revêt donc un caractère particulièrement important. Toutefois, l'éducation des adultes a été conçue et demeure encore

aujourd'hui pour plusieurs institutions, un prolongement et une extension de l'enseignement régulier basé essentiellement sur la transmission du savoir.

L'éducation des adultes et l'éducation permanente sont des expressions historiquement apparentées, au point que le plus souvent on convient d'énoncer que l'éducation des adultes doit se réaliser dans une perspective d'éducation permanente. Pour sa part, H. Janne affirmait que "la structuration de l'éducation des adultes, ses buts, ses méthodes, son climat, ses exigences fonctionnelles, provoqueront la mutation radicale du système scolaire actuel (y compris l'université) en transformant de proche en proche à leur image les structures scolaires traditionnelles" (1).

---

(1) H. Janne, Education permanente, facteur de mutation du système d'enseignement actuel, Conseil de la Coopération culturelle, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1969.

ANNEXES

Annexe 1

Organigramme du ministère de l'Éducation

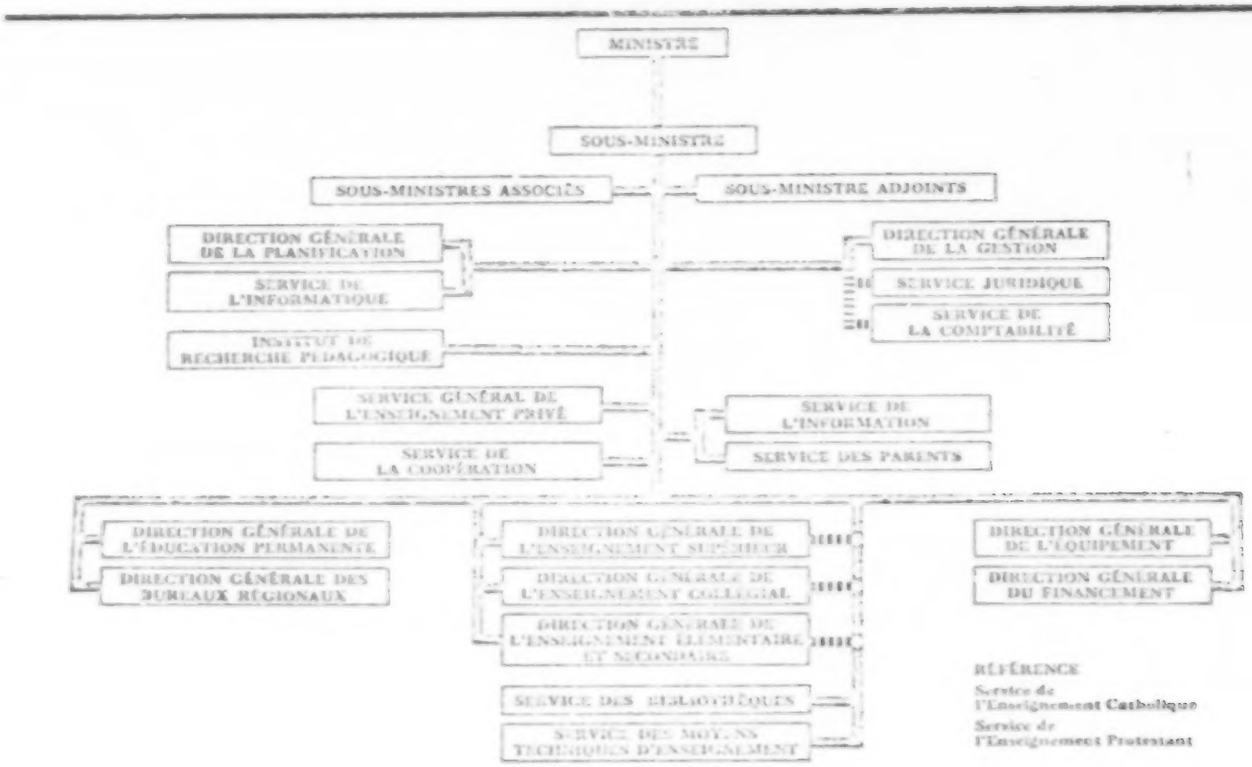

Annexe 2

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GENERALE
DE L'EDUCATION PERMANENTE 1969-70

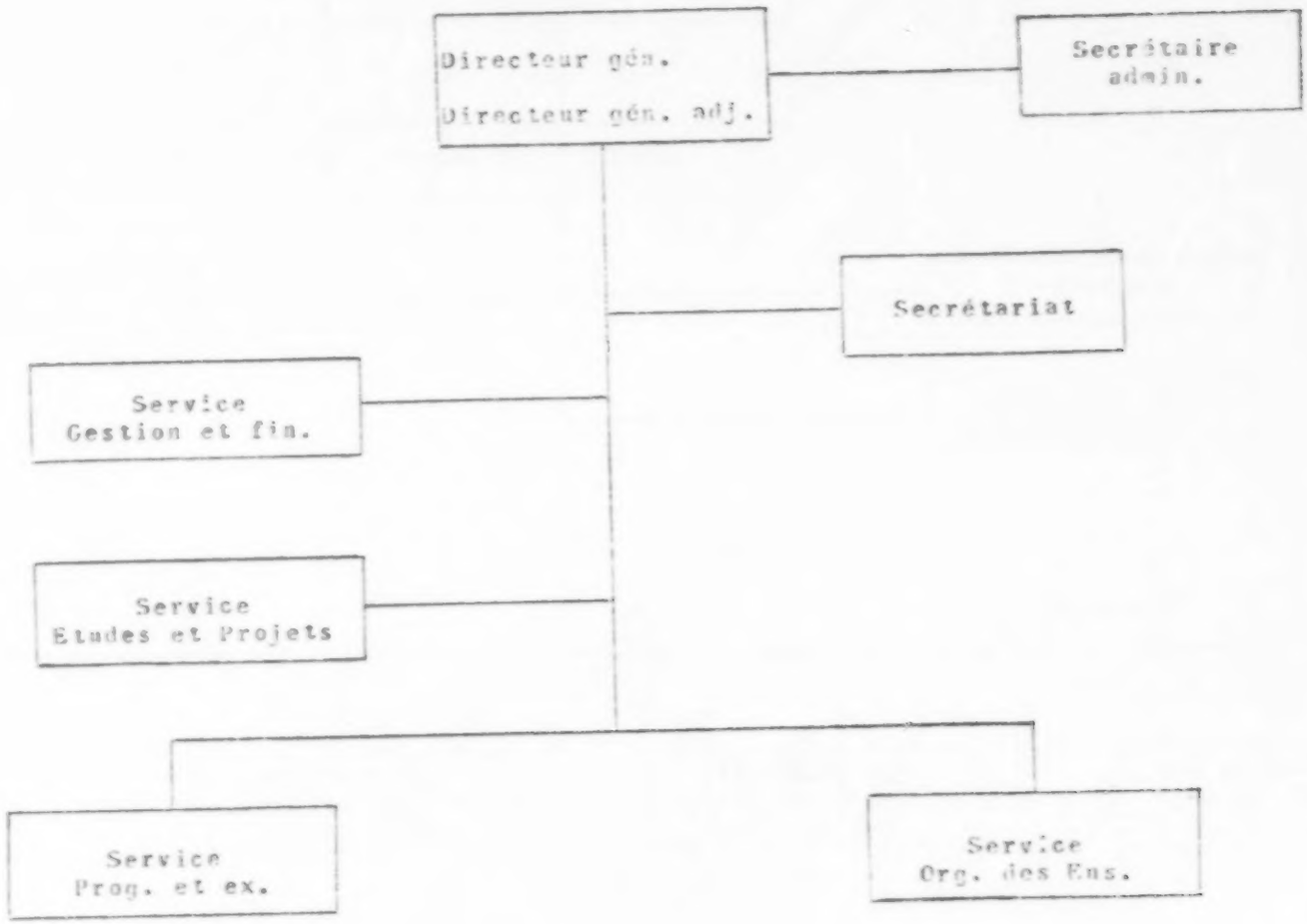

ORGANIGRAMME D'UNE COMMISSION SCOLAIRE

Annexe 3

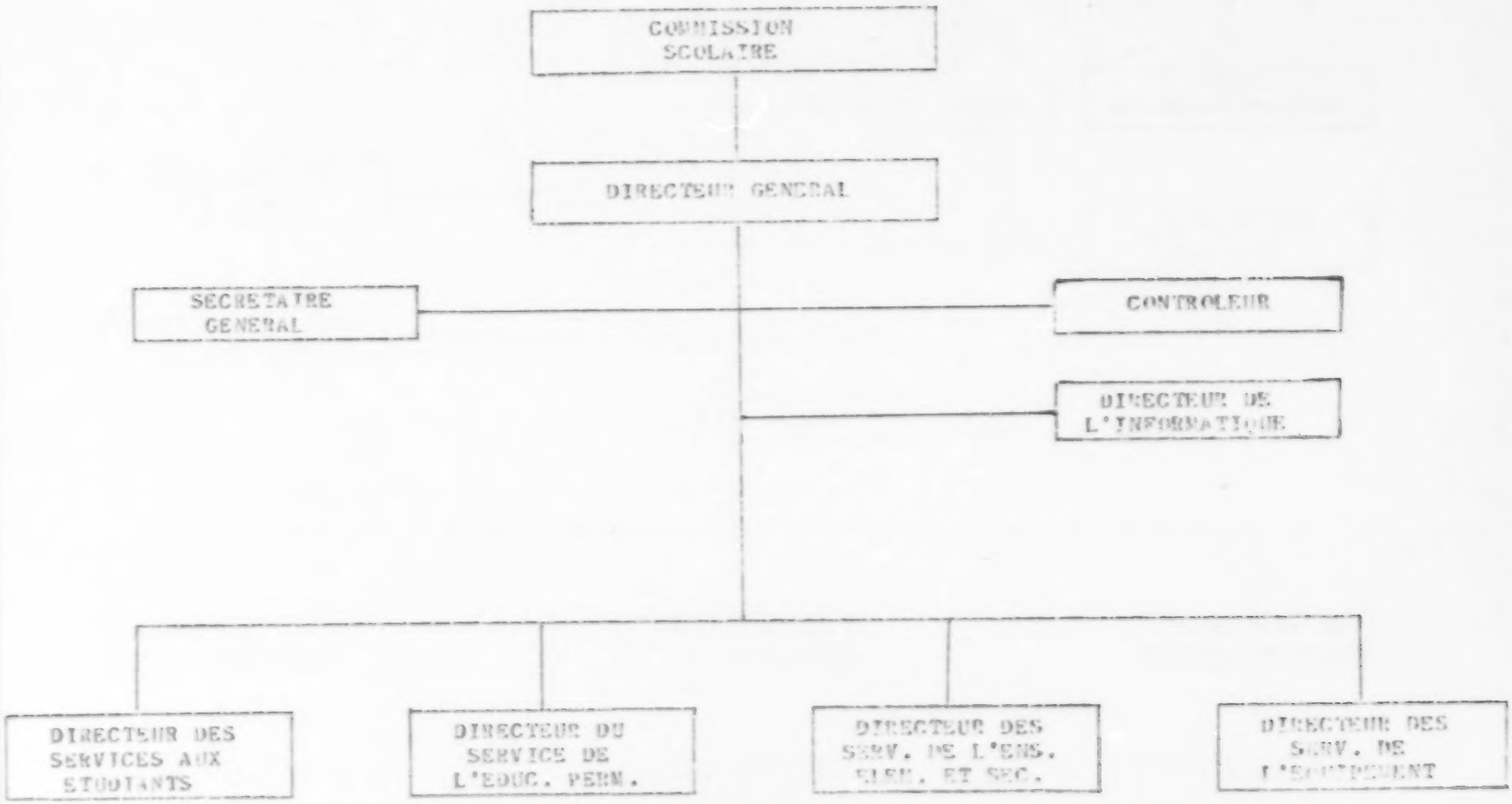

ORGANIGRAMME D'UN SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE

Annexe 4

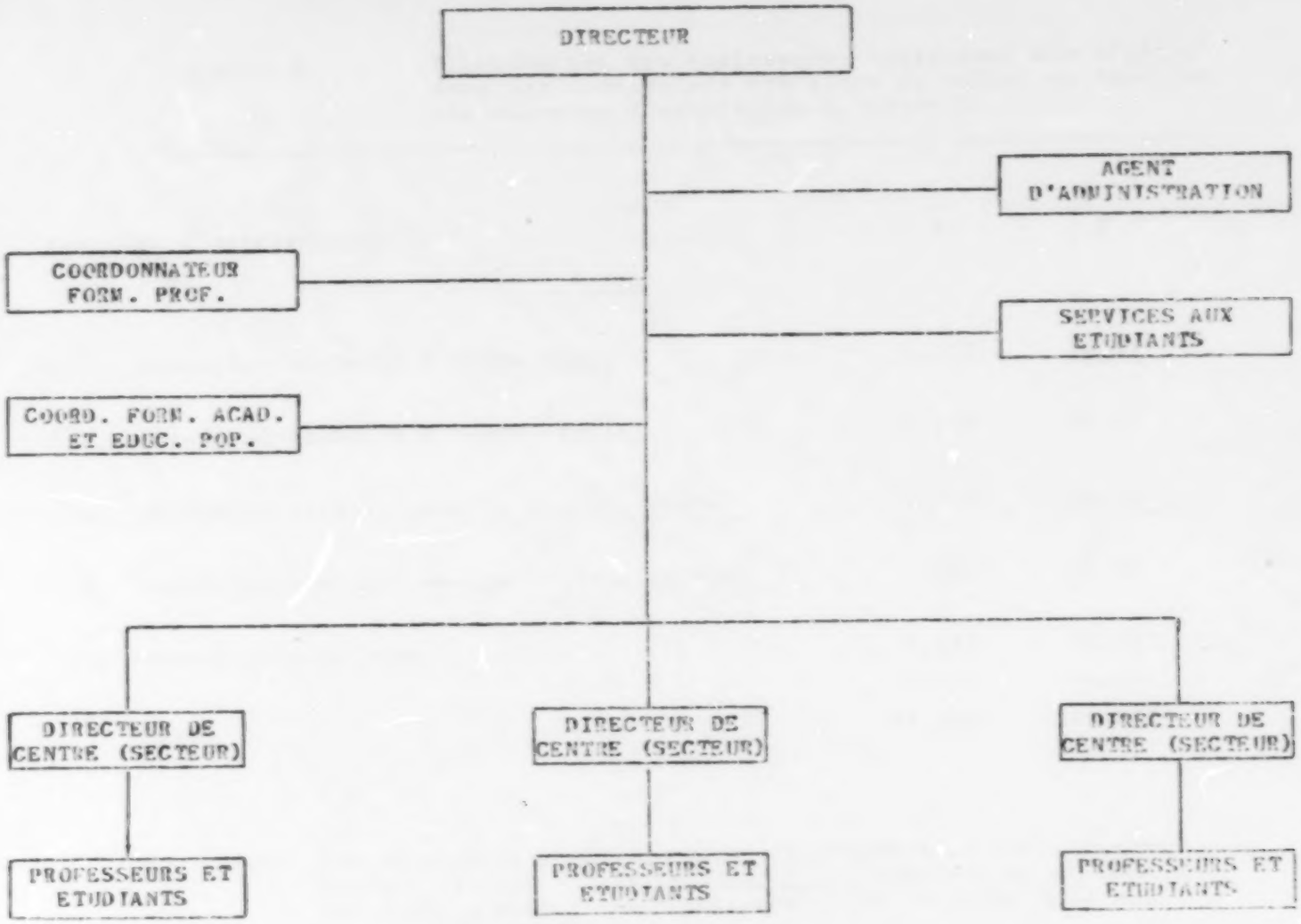

Annexe 5 **Distribution des professeurs enseignant aux adultes* dans les commissions scolaires du Québec en fonction des secteurs d'enseignement, 1969-70.**

Secteurs d'enseignement	N	%
1.1. formation scolaire à plein temps	3,327	26.43
1.2. formation scolaire à temps partiel	4,138	32.87
1.3. formation professionnelle à plein temps	2,107	16.74
1.4. formation professionnelle à temps partiel	1,431	11.38
1.5. éducation populaire	1,585	12.59
Total	12,588	100.00%

* Tiré de: les éducateurs d'adultes dans les commissions scolaires du Québec, 1969-70 - Dossier statistique - DGEP-N-2, p. 11. les données statistiques concernant l'année 1970-71 ne sont pas encore disponibles.

Annexe 6 **Distribution des professeurs enseignant aux adultes* dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leur formation antérieure, 1969-70.**

Niveaux de formation antérieure	N	%
2.1. secondaire	2,858	22.71
2.2. collégial	5,496	43.65
2.3. universitaire	4,234	33.64
Total	12,588	100.00%

* Ibidem, p. 12.

Annexe 7 — Distribution des professeurs enseignant aux adultes* dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leurs années d'expérience en éducation des adultes, 1969-70.

Nombre d'années d'expérience	N	%	
3.1. un an	4,092	32.51	82.96%
3.2. de 2 à 4 ans	6,351	50.45	
3.3. 5 ans et plus	2,145	17.04	
Total	12,588	100.00%	

* Ibid., p. 13.

Annexe 8 **Distribution des professeurs enseignant aux adultes * dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leur occupation principale, 1969-70.**

Occupations principales	N	%
4.1. professeur aux jeunes	6,535	51.92
4.2. professeur aux adultes	1,263	10.04
4.3. étudiant	531	4.22
4.4. maîtresse de maison	1,644	13.06
4.5. rentier	65	0.51
4.6. travailleur	2,550	20.25
Total	12,588	100.00%

* Ibidem, p. 14.

Annexe 9

Répartition des professeurs enseignant aux adultes * dans les commissions scolaires du Québec en fonction des secteurs d'enseignement aux adultes et de leur expérience en éducation des adultes, 1969-70.

Secteurs d'enseignement	Expérience				
	1 an	De 2 à 4 ans	5 ans & plus	Sans réponse	Total
Formation scolaire plein temps	(1)1,081 (2)28.69% (3)35.23%	1,578 26.92% 51.42%	262 13.23% 8.53%	149 15.29% 4.82%	3,070 24.38% 100.00%
Formation scolaire temps partiel	924 24.45% 24.18%	1,994 34.07% 52.23%	711 35.93% 18.62%	189 19.40% 4.97%	3,818 30.35% 100.00%
Formation professionnelle plein temps	760 20.12% 39.07%	750 12.79% 38.56%	282 14.21% 14.46%	153 15.70% 7.91%	1,945 15.45% 100.00%
Formation professionnelle temps partiel	385 10.20% 29.17%	564 9.62% 42.71%	298 15.05% 22.56%	74 7.59% 5.56%	1,321 10.49% 100.00%
Education populaire	434 11.49% 29.66%	689 11.76% 47.13%	209 10.57% 14.31%	131 13.50% 8.90%	1,463 11.62% 100.00%
Sans réponse	191 5.05% 19.67%	284 4.84% 29.25%	218 11.01% 22.45%	278 28.52% 28.63%	971 7.71% 100.00%
Total	3,775 100.00% 29.98%	5,859 100.00% 46.57%	1,980 100.00% 15.72%	974 100.00% 7.73%	12,588 100.00% 100.00%

(1) Chiffre absolu
(2) % vertical
(3) % horizontal

* Ibidem, p. 16.

Annexe 10

Répartition des professeurs enseignant aux adultes* dans les commissions scolaires du Québec en fonction des secteurs d'enseignement aux adultes et de leur occupation principale, 1969-70.

Sect. d'ens.	Occupations principales							
	Prof. j.	Prof. a.	Etudi.	M. de m.	Rentier	Travail. industr.	Sans rép.	Total
F. sco. plein temps	(1)1,426 (2)26.59% (3)46.47%	597 57.66% 19.46%	204 46.67% 6.63%	478 35.50% 15.58%	14 25.92% 0.45%	207 9.87% 6.72%	144 6.37% 4.69%	3,070 24.40% 100.00%
F. sco. temps partiel	1,844 34.43% 48.33%	159 15.37% 4.17%	132 30.15% 3.44%	228 16.85% 5.95%	15 27.80% 0.39%	265 12.72% 6.97%	1,175 52.04% 30.75%	3,818 30.33% 100.00%
F. pro. plein temps	664 12.38% 34.14%	112 10.68% 5.70%	19 4.33% 0.99%	51 3.79% 2.63%	11 20.37% 0.57%	729 34.87% 37.52%	359 15.89% 18.45%	1,945 15.45% 100.00%
F. pro. temps partiel	517 9.64% 39.17%	40 3.87% 3.04%	15 3.43% 1.15%	36 2.66% 2.72%	4 7.40% 0.31%	318 15.17% 24.02%	391 17.30% 29.59%	1,321 10.49% 100.00%
Educa. popul.	485 9.05% 33.22%	86 8.28% 5.87%	40 9.20% 2.74%	477 35.35% 32.60%	3 5.55% 0.18%	344 16.43% 23.50%	28 1.23% 1.89%	1,463 11.62% 100.00%
Sans répon.	424 7.91% 43.69%	43 4.14% 4.42%	27 6.17% 2.78%	79 5.85% 8.13%	7 12.96% 0.72%	229 10.94% 23.58%	162 7.17% 16.68%	971 7.71% 100.00%
Total	5,360 100.00% 42.62%	1,037 100.00% 8.23%	437 100.00% 3.47%	1,349 100.00% 10.71%	54 100.00% 0.42%	2,092 100.00% 16.61%	2,259 100.00% 17.94%	12,588 100.00% 100.00%

(1) Chiffre absolu
(2) % vertical
(3) % horizontal

* Ibidem, p. 17

Annexe 11 **Répartition des professeurs enseignant aux adultes* dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leur occupation principale et de leur expérience en éducation des adultes, 1969-70.**

Occupations principales	Expérience				
	1 an	De 2 à 4 ans	5 ans & plus	Sans réponse	Total
Prof. jeunes	(1)1,644 (2)43.58% (3)30.67%	2,580 44.05% 48.16%	801 40.51% 14.95%	335 34.43% 6.22%	5,360 42.62% 100.00%
Prof. adultes	266 7.05% 25.66%	568 9.70% 54.83%	132 6.65% 12.70%	71 7.28% 6.81%	1,037 8.23% 100.00%
Etudiant	257 6.79% 58.75%	137 2.34% 31.42%	14 0.70% 3.17%	29 2.97% 6.66%	437 3.47% 100.00%
Maîtresse de maison	378 10.02% 28.05%	710 12.11% 52.64%	168 8.47% 12.43%	93 9.54% 6.88%	1,349 10.71% 100.00%
Rentier	15 0.40% 28.20%	24 0.40% 43.60%	12 0.56% 20.51%	4 0.41% 7.69%	54 0.42% 100.00%
Travaill. industrie	809 21.41% 38.65%	739 12.61% 35.32%	236 11.90% 11.26%	308 31.62% 14.77%	2,092 16.61% 100.00%
Sans réponse	406 10.75% 17.97%	1,101 18.79% 48.75%	618 31.21% 27.35%	134 13.75% 5.93%	2,259 17.94% 100.00%
Total	3,775 100.00% 29.93%	5,859 100.00% 46.57%	1,980 100.00% 15.72%	974 100.00% 7.73%	12,588 100.00% 100.00%

(1) Chiffre absolu
(2) % vertical
(3) % horizontal

* Ibiden, p. 20.

PROGRAMME

Un programme individuel sera élaboré pour chaque candidat en tenant compte de sa préparation antérieure, de son expérience et de ses intérêts professionnels. Ce programme comprendra environ dix-huit crédits et exigera la rédaction d'un mémoire.

COURS OFFERTS

Séminaire de recherche.
Programme de lectures individuelles.
Évaluation en éducation des adultes.
Organisation et administration en éducation des adultes.
Séminaire en éducation des adultes.
Nature de l'éducation des adultes.
Élaboration des activités et méthodes d'enseignement.
Développement psychologique et apprentissage des adultes.
Fondements socio-pédagogiques de l'éducation des adultes.
Internat en éducation des adultes.

A) CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis au programme d'études de la maîtrise le candidat doit :

1) être porteur d'un baccalauréat ès sciences (éducation) de l'Université de Montréal ou de son équivalent, ou bien encore d'un autre grade universitaire ; en ce dernier cas, le candidat devra démontrer qu'il possède une formation suffisante pour entreprendre des études supérieures et poursuivre des recherches.

2) avoir une expérience préalable de l'éducation des adultes, soit une année à plein temps ou l'équivalent.

B) SCOLARITÉ

La scolarité minimale exigée pour la maîtrise est d'une année à temps complet et doit être accomplie en résidence à l'Université. Dans certains cas, le candidat peut être autorisé à effectuer sa scolarité à demi-temps, à condition qu'elle soit répartie sur deux années consécutives.

C) AIDE FINANCIÈRE

La Faculté peut fournir aux candidats à plein temps un certain nombre de postes d'internat rémunérés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Bureau d'admission
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6128, Montréal 101

L'ÉDUCATION DES ADULTES

L'éducation des adultes peut se définir comme un processus, un mouvement social, une activité professionnelle, un champ de recherches. Aussi, pour décrire l'éducation des adultes, il faut tenir compte :

- du contenu ou de la variété des sujets que les adultes doivent ou veulent étudier.
- des buts et des objectifs.
- de la clientèle ou de la population desservie.
- des méthodes employées.

Vue comme processus, l'éducation des adultes est une relation qui s'établit entre un éducateur et un adulte ou un groupe d'adultes ; dans le cadre de cette relation, on choisit, organise et dirige systématiquement une série d'exercices pratiques et systématiques qui favorisent l'apprentissage. La participation de l'adulte à de telles activités est subsidiaire et secondaire à un état productif dans une société donnée.

Les rôles remplis par les professionnels de l'éducation des adultes se situent au niveau de la planification, de l'élaboration des programmes, du recrutement, de la direction ou de la recherche. Ces rôles sont remplis par l'administrateur, le professeur, le conseiller, le coordonnateur, le professeur d'université et le chercheur.

L'éducation des adultes, comme discipline, a développé un ensemble de connaissances sur son histoire, sa philosophie, ses structures administratives, sa méthodologie, ses programmes, et sur les caractéristiques sociologiques et psychologiques qui différencient, d'une certaine manière, l'étudiant adulte de l'adolescent et de l'enfant.

Annexe "E"

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme tend à développer la compréhension de l'éducation des adultes dans un contexte d'éducation permanente; il tend aussi à développer la connaissance de la nature de l'éducation des adultes en tant que domaine de recherches et d'activités professionnelles par l'étude de son histoire, de ses buts, de sa philosophie, de sa clientèle, de ses organismes, de ses méthodes, de sa littérature, de ses relations avec les autres secteurs de l'éducation.

Par ailleurs, le programme devrait permettre la compréhension de l'apprentissage des adultes par la découverte de ses caractéristiques, de ses processus de changement, des mécanismes d'apprentissage individuel et de groupe, des tensions qui influencent les comportements communautaires. Il devrait favoriser la maîtrise des habiletés de base en ce qui concerne le diagnostic des besoins individuels et sociaux, la définition des objectifs, l'élaboration, l'organisation, l'administration et l'évaluation des activités, la sélection, la formation et l'orientation des professeurs et des leaders.

Enfin, il déterminera certaines attitudes, notamment à l'égard de la démarche de l'enquête scientifique, du processus démocratique de décision et de la découverte des différences individuelles.

10-10-140 AVRIL 1968

MAÎTRISE EN ÉDUCATION (M.Ed.)

(ÉDUCATION DES ADULTES)

Département des sciences pédagogiques
Faculté des sciences de l'éducation

L'Université de Montréal offre, à partir de septembre 1968, son premier programme d'études centrées sur l'éducation des adultes. Elle se propose ainsi de favoriser la formation de praticiens et de leaders compétents.

Ce nouveau programme s'adresse surtout à deux catégories de candidats :

1) Ceux qui désirent obtenir un diplôme supérieur d'éducation des adultes dans le but d'assumer plus efficacement un rôle professionnel à plein temps.

- Directeurs et cadres des services d'éducation des adultes dans les écoles publiques, les CEGEP, les universités.
- Directeurs et cadres des services de formation dans l'industrie, les syndicats, les agences gouvernementales.
- Directeurs et cadres des organismes d'éducation des adultes des ministères et des services régionaux.
- Directeurs et cadres des programmes éducatifs dans les services de la santé, les bibliothèques, les services de service social, les groupements religieux, les centres culturels, les parcs, les postes de télévision et de radio.
- Journalistes spécialisés dans les activités d'éducation des adultes et de développement communautaire.
- Administrateurs et cadres des institutions publiques d'éducation des adultes.
- Directeur et cadres des services centraux des organismes privés volontaires.

2) Ceux qui poursuivent d'autres études mais qui veulent cependant découvrir les aspects fondamentaux de l'éducation des adultes.

Administration dans l'industrie, Administration en éducation, Théologie et pastorale, Développement communautaire, Nursing, Relations publiques et communications, Counseling, Criminologie, Sociologie en éducation, Bibliothéconomie, Psychologie sociale.

1221

Annexe 13

SESAME

REPERTOIRE

DES

SERVICES

1971-1972

30 est, boulevard St-Joseph, Mtl 151
873-3537

SESAME (Sessions d'Enseignement Spécialisé aux Adultes par le Ministère de l'Education) est une opération rattachée à la Direction générale de l'éducation permanente.

Il a pour objectif d'aider les institutions d'éducation des adultes à offrir des services qui soient adaptés aux besoins de leurs clients. Son principal moyen d'action est le perfectionnement des personnels enseignants et administratifs.

Les feuillets ci-contre présentent les divers programmes et services qui seront offerts aux commissions scolaires à compter de l'automne 1971.

Il est à noter que SESAME offre un service de consultation aux personnes inscrites à ses divers programmes.

En ce qui concerne le secteur de la formation professionnelle, une action sera entreprise au cours de cette année.

On trouvera en page-couverture 4 un relevé des principaux travaux accomplis par SESAME au cours de la dernière année scolaire.

L'EQUIPE SESAME

Robert Beaudry
Claude Couillard
Jules Desrosiers - directeur
Réjean Dionne
Lise Lachance
René Lavallée
Jules Pleau
Louise Royer
Jocelyne Savoie
Georges Tremblay

SESAME
30 est, boul. St-Joseph, Mtl 151
Tél. 873-3537

CENTRE COOPERATIF SESAME
12,349, rue de Serres
Montréal 390
Tél. 334-5770

Juin 1971

POUR EDUCATEURS D'ADULTES

SESAME offre un service de consultation aux commissions scolaires pour organiser une semaine de formation destinée aux professeurs de leur service d'éducation aux adultes.

. Clientèle:
  - Nous offrons ce service aux C.S. qui ont eu des équipes ETAP en 1970-71.

. Modalités:
  - Cette semaine de formation sera sous l'entière responsabilité des C.S.
    SESAME aura le rôle de consultant auprès des professeurs qui organiseront et animeront cette opération.

. Phases:
  1. Les C.S. s'inscrivent à SESAME
  2. Elles sont regroupées dans 4 secteurs correspondant aux régions suivantes:
     - région du nord-ouest
     - région du bas du fleuve
     - région du nord-est
     - région de Montréal

3. La préparation des stages se fait dans une ville de chacun des 4 secteurs où se regrouperont les responsables de ces sessions.

   Nous croyons qu'il faut assurer la présence de 2 professeurs-animateurs (membres des équipes ETAP de 1970-71) pour un maximum de 15 professeurs-stagiaires.

4. Les stages auront lieu dans chacune des C.S.; si les mêmes professeurs donnent plusieurs stages, SESAME sera consultant lors du premier stage seulement. Il est à noter que les C.S. peuvent se regrouper si elles le désirent lors du déroulement de ces sessions de perfectionnement.

. Echéancier:
- Date limite d'inscription: 6 août
- Date de préparation: 30 août au 3 septembre
- Date d'exécution du stage: semaine du 13 au 17 septembre

Tous les frais occasionnés par la préparation et l'exécution de ces stages, sauf les services de SESAME, sont à la charge des C.S.

FORMATION A L'ACTION EDUCATIVE CENTREE
SUR LES OBJECTIFS (E.T.A.P. I,II)

. Objectif:
- Le programme porte sur l'étude de techniques d'élaboration de plan pédagogique depuis le choix des objectifs jusqu'à la mise en place des moyens pour les atteindre.

. Définition d'un plan d'action pédagogique:

1. Au départ nous retrouvons une préoccupation, une initiative pédagogique, une idée partagée avec beaucoup d'intensité par certaines personnes. Nous insistons pour souligner que cette préoccupation doit être profondément enracinée dans les individus.

2. En second lieu, nous constatons que ces personnes désirent la réalisation de travaux reliés à leur préoccupation et l'implantation de certaines idées dans leur milieu.

3. Pour y parvenir, leur principal moyen est de dresser un plan de travail. Dans ce plan, on précise l'objet de la préoccupation, puis on identifie des cibles d'action ainsi que les étapes à franchir pour atteindre l'objectif poursuivi.

. . . .

Groupe 1:
Ce programme s'adresse aux personnels des C.S. qui ont déjà participé à des programmes de perfectionnement de SESAME, y compris celles qui étaient inscrites au 1er cycle en 70-71.

Groupe 2:
Ce programme s'adresse aux personnels des C.S. ayant participé au programme ETAP en 70-71.

Le travail des participants du groupe 1 doit porter sur des problèmes qui relèvent uniquement de leurs classes, alors que les participants du groupe 2 pourront traiter de sujets plus vastes.

Par personnels, nous entendons les professeurs et administrateurs d'un service d'éducation aux adultes.
Nous exigeons la présence d'au moins 2 personnes à ces programmes dont un professeur et un administrateur.

. Echéancier:
- Date limite d'inscription: 1er septembre
- Stage: semaine du 27 septembre au 1 octobre
- Mini-stages: en novembre et janvier.

1er CYCLE DE PERFECTIONNEMENT POUR EDUCATEURS D'ADULTES (1er cycle)

. Objectifs:
- Offrir à des professeurs l'occasion de se sensibiliser à l'esprit d'une pédagogie adaptée aux besoins de l'adulte.
- Les habiliter à utiliser des techniques adéquates aux adultes et à mieux se servir de leurs propres ressources.

. Clientèle:
- Ce programme est offert aux professeurs qui enseignent à temps plein dans les classes du pré-emploi du niveau I à IV dans toutes les commissions scolaires du Québec.
  Il est à remarquer que nous nous adressons à des professeurs en cours d'emploi, c'est-à-dire à des personnes qui enseignent de façon régulière aux adultes et qui poursuivront en même temps des activités de perfectionnement.

. Activités:
Le programme comprend:
a) Un stage de 3 semaines en internat avant le début des classes. Le professeur étudiera toutes les facettes de son rôle auprès des étudiants, et aura l'occasion d'acquérir les outils nécessaires à son perfectionnement.
b) Deux stages de trois jours en cours d'action. Ces brèves sessions de travail qui auront lieu durant la session d'enseignement ont pour but d'explorer le travail des stagiaires dans leurs classes.

c) Un stage de 5 jours en internat qui servira à préparer une activité de sensibilisation où les stagiaires feront part de leur expérience à leurs confrères de leur commission scolaire.

Echéancier:
- Date d'inscription: 30 septembre
- 1er stage: 22 ~~septembre~~ au 10 ~~oct.~~
- Mini-stage 1: à préciser
- Mini-stage 2: à préciser
- Stage final: 15 au 20 mai

GESTIONNAIRES

. Un gestionnaire, c'est un D.E.A., un adjoint au D.E.A., un directeur de centre d'éducation d'adultes, un superviseur, un coordonnateur ou autres analogues.

. Nous offrons deux types d'activité:
- la première, c'est la "Formation à l'action éducative centrée sur les objectifs" (E.T.A.P.) (cf. autre feuillet)
- la seconde, c'est "Information et formation pour gestionnaires."

. Clientèle:
- Les sessions de travail sont ouvertes aux administrateurs dont les C.S. participent aux programmes suivants:
  . 1er cycle de perfectionnement pour éducateurs d'adultes (1er cycle)
  . Formation à l'action éducative centrée sur les objectifs (ETAP I,II)

  Les administrateurs de la formation professionnelle qui seront touchés par nos actions en 71-72 pourront s'inscrire à ces sessions.

. Programme:
- Le travail portera sur:
  . L'analyse des rôles de gestion
  . L'apprentissage de certains rôles de gestion (v.g. planification, coordination, animation)
  . Le diagnostic de l'organisation propre à chacun des gestionnaires

. Echéancier:

- Stage pour les gestionnaires ayant déjà participé à un stage SESAME: 2,3,4 novembre
- Stage pour les nouveaux participants: 30 nov., 1,2 décembre

1970 - 1971

. Formation de professeurs:

Formation générale:

- Programme 1er cycle: 6 semaines de formation en cours d'emploi réparties en plusieurs sessions
- Programme ETAP (équipes de travail et d'action pédagogique) 2 semaines de perfectionnement pour des professeurs ayant déjà participé au 1er cycle
- Cent professeurs provenant de 30 C.S.R. participèrent à ces sessions

. Personnel-cadre:

- Deux sessions de travail ont été offertes à 35 membres de la direction des services d'éducation aux adultes qui participent à SESAME

. Recherche:

Formation professionnelle:

- Programme de recherche-action: 18 personnes venant des centres de formation professionnelle, de CEGEP et de commissions scolaires participèrent à ce projet qui avait pour but de diagnostiquer la situation afin d'établir des plans d'action qui répondent aux besoins.

Centre Coopératif SESAME

- Recherche sur le rôle du professeur d'adultes: 17 professeurs enseignant 120 élèves ont étudié le rôle de l'enseignant qui utilise des moyens techniques de transmission de l'information.

. Activités diverses:

- Une personne de SESAME fut membre du Comité d'implantation de la télévision éducative pour la formation des adultes (M.E.Q.)
- Une personne de SESAME fut membre du comité d'éducation de base (I.C.E.A.)
- Trois personnes de SESAME participèrent à toutes les phases d'un séminaire franco-québécois sur l'évaluation des actions de formation.
- Une personne de SESAME fut membre du comité sur la définition du rôle du professeur d'adultes (D.G.E.P.)

LISTE DES ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

		Page
Annexe 1 :	Organigramme du ministère de l'Education.	110
Annexe 2 :	Organigramme de la direction générale de l'Education permanente, 1969-70.	111
Annexe 3 :	Organigramme d'une commission scolaire.	112
Annexe 4 :	Organigramme d'un Service d'éducation permanente.	113
Annexe 5 :	Distribution des professeurs enseignant aux adultes dans les commissions scolaires du Québec en fonction des secteurs d'enseignement, 1969-70.	114
Annexe 6 :	Distribution des professeurs enseignant aux adultes dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leur formation antérieure, 1969-70.	115
Annexe 7 :	Distribution des professeurs enseignant aux adultes dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leurs années d'expérience en éducation des adultes, 1969-70.	116

Page

Annexe 8 : Distribution des professeurs enseignant aux adultes dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leur occupation principale, 1969-70. 117

Annexe 9 : Répartition des professeurs enseignant aux adultes dans les commissions scolaires du Québec en fonction des secteurs d'enseignement aux adultes et de leur expérience en éducation des adultes, 1969-70. 118

Annexe 10 : Répartition des professeurs enseignant aux adultes dans les commissions scolaires du Québec en fonction des secteurs d'enseignement aux adultes et de leur occupation principale, 1969-70. 119

Annexe 11 : Répartition des professeurs enseignant aux adultes dans les commissions scolaires du Québec en fonction de leur occupation principale et de leur expérience en éducation des adultes, 1969-70. 120

Annexe 12 : Maîtrise en éducation. 121

Annexe 13 : Sésame, répertoire des services, 1971-72. 123

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1 :	Répartition des inscriptions cumulées à temps plein et à temps partiel par genre de formation pour les années 1967-72.	56
Tableau 2 :	Répartition régionale des inscriptions cumulées à temps plein et à temps partiel pour les années 1968-71	57
Tableau 3 :	Répartition des inscriptions cumulées à temps plein et à temps partiel pour les cours par correspondance pour les années 1967-72.	58
Tableau 4 :	Budget de l'éducation des adultes en comparaison avec le budget du ministère de l'Education.	58
Tableau 5 :	Inscription de la clientèle adulte par groupe d'activité de formation pour l'année 1970-71	71
Tableau 6 :	Répartition de la clientèle de la formation générale par secteur d'activité pour l'année 1970-71.	73
Tableau 7 :	Répartition de la clientèle de la formation professionnelle par secteur d'activité pour l'année 1970-71.	74

Page

Tableau 8 : Distribution en pourcentage de la clientèle par groupe d'âge pour la formation générale et la formation professionnelle. 75

Tableau 9 : Répartition des étudiants inscrits à Sherbrooke pour les années 1967-68,68-69, 69-70,70-71,71-72. 95

Tableau 10 : Distribution des étudiants adultes inscrits à Laval pour les années 1967-68, 68-69,69-70,70-71,71-72. 98

Tableau 11 : Distribution des étudiants adultes inscrits à Montréal pour les années 1968-69, 69-70,70-71,71-72. 99

Tableau 12 : Répartition des étudiants adultes inscrits dans chacune des constituantes de l'Université du Québec pour les années 1969 à 1971. 101

Tableau 13 : Distribution des étudiants adultes inscrits dans chacune des universités pour les années 1967-68,68-69, 69-70,70-71,71-72. 104

Françoise Morin, Jean-Marc Marineau et Pierre Harvey ont participé à la rédaction des parties sur l'éducation des adultes au niveau secondaire

et

Huguette Vaillancourt a rédigé les parties sur l'éducation des adultes au niveau collégial et au niveau universitaire.

La réalisation et l'exécution technique ont été assurées par Jocelyne Gagné, Jeannine Landry et Odette Parent.

Service des études et projets
Direction générale de l'Education permanente.

12 juillet 1972.